

Le Cercle de l'Épargne

MENSUEL DE L'ÉPARGNE
DE LA RETRAITE
ET DE LA PRÉVOYANCE

**Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite
et de la Prévoyance**

104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS

Tél. : 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05

contact@cercledelepargne.fr

www.cercledelepargne.com



LE SOMMAIRE

L'ÉDITO 03

FRANCHIR LE CAP DE 2030, PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR
DU CERCLE DE L'ÉPARGNE 03

COIN DE LA RETRAITE 04

LES RETRAITÉS FACE À L'AUGMENTATION DE LA CSG 04
LE POIDS DU VIEILLISSEMENT SUR LES PRESTATIONS SOCIALES
VERSÉES PAR LA FRANCE À SES PARTENAIRES EUROPÉENS 08

COIN DE L'ÉPARGNE 12

DES DÉPENSES PRÉ-ENGAGÉES À L'ÉPARGNE, UN LONG
CHEMINEMENT 12
QUI SONT LES ÉPARGNANTS FRANÇAIS ? 15
À CHAQUE ÂGE SON ÉPARGNANT ? 17
POURQUOI LES TAUX D'ÉPARGNE VARIENT-ILS D'UN PAYS
À UN AUTRE ? 23

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE 27

TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE 27
TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS 28
TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT 29
TABLEAU DE BORD RETRAITE 30

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE



WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

L'ÉDITO

FRANCHIR LE CAP DE 2030

PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE



Les générations creuses nées dans les années 30 sont de plain-pied dans la période de prévalence de la dépendance. D'ici une douzaine d'années, ce sera au tour des premières cohortes du baby-boom. Même si l'âge d'entrée en dépendance recule, le nombre de personnes concernées devrait, d'ici 2040, doubler. Avec le vieillissement général de la population, les effectifs des aidants bénévoles devraient, quant à eux, diminuer nécessitant l'augmentation du nombre de soignants professionnels, ce qui suppose, au préalable, la mise en œuvre d'un plan de formation. La question de la dépendance s'impose à nous. Or, pour le moment, les pouvoirs publics optent pour la politique de l'autruche, ce qui rendra le réveil d'autant plus difficile. À défaut d'avoir provisionné des ressources, d'avoir favorisé la construction d'établissements spécialisés, d'avoir formé des médecins et des aides-soignants, en 2030, nous serons face à un mur avec à la clef de possibles drames humains et sociaux.

Mais, au-delà de la question sensible de la dépendance, c'est tout notre système de protection sociale qui sera mis sous tension d'ici là. Comme le souligne l'économiste spécialiste de la santé, Jean de Kervasdoué, les dépenses sociales bénéficient aujourd'hui à 75 % aux personnes de plus de 62 ans. Ce ratio est lié au poids des dépenses de retraite qui représentent plus de 320 milliards d'euros mais aussi aux dépenses de santé qui s'élèvent à 200 milliards d'euros. Les affections de longue durée concentrent plus de 60 % des dépenses de santé. À titre de comparaison, les dépenses en faveur de l'emploi ne représentent que 5 % du budget de la protection sociale. Celles en faveur de la formation professionnelle ne s'élèvent qu'à 32 milliards d'euros.

Depuis une quinzaine d'années, les pouvoirs publics ont mis en œuvre une politique de maîtrise des dépenses de santé qui atteint ses limites. Les centres hospitaliers accumulent tout à la fois des pertes de plus en plus importantes et des retards dans la modernisation de leurs installations. Même si la France dispose encore d'un nombre élevé de médecins par rapport à sa population, les déserts médicaux se développent que ce soit en milieu rural ou au sein des grandes agglomérations.

L'égal accès aux soins est un des éléments clefs du pacte social français ; son maintien suppose certainement une refonte de notre système de protection sociale. La technisation accrue de la médecine et l'évolution des modes de vie des médecins généralistes tendent à distendre les liens entre ces derniers et les patients.

Pour franchir avec succès le cap de 2030, il est certainement nécessaire de redéfinir les missions des médecins généralistes, d'instituer des conseillers des familles et des patients leur permettant tout à la fois de gérer les rendez-vous, leur donner des avis et de les rassurer. Remettre de la proximité et de l'humain dans les relations médicales devrait constituer le fil rouge des politiques de santé. Cette mission pourrait incomber aux organismes complémentaires qui pourraient devenir des intermédiaires de premier plan au sein du monde complexe de la protection sociale.

COIN DE LA RETRAITE

LES RETRAITÉS FACE À L'AUGMENTATION DE LA CSG

L'augmentation de la CSG de 1,7 point relance la question du niveau de vie des retraités. Cette mesure représente une ponction de 4,5 milliards d'euros sur les revenus de remplacement constitués en grande partie de pensions. Ce transfert financier dont les retraités sont les principales victimes est parfaitement assumé par le Gouvernement qui y voit la mise en œuvre d'une solidarité entre générations alors que le revenu moyen des retraités est désormais supérieur à celui des actifs.

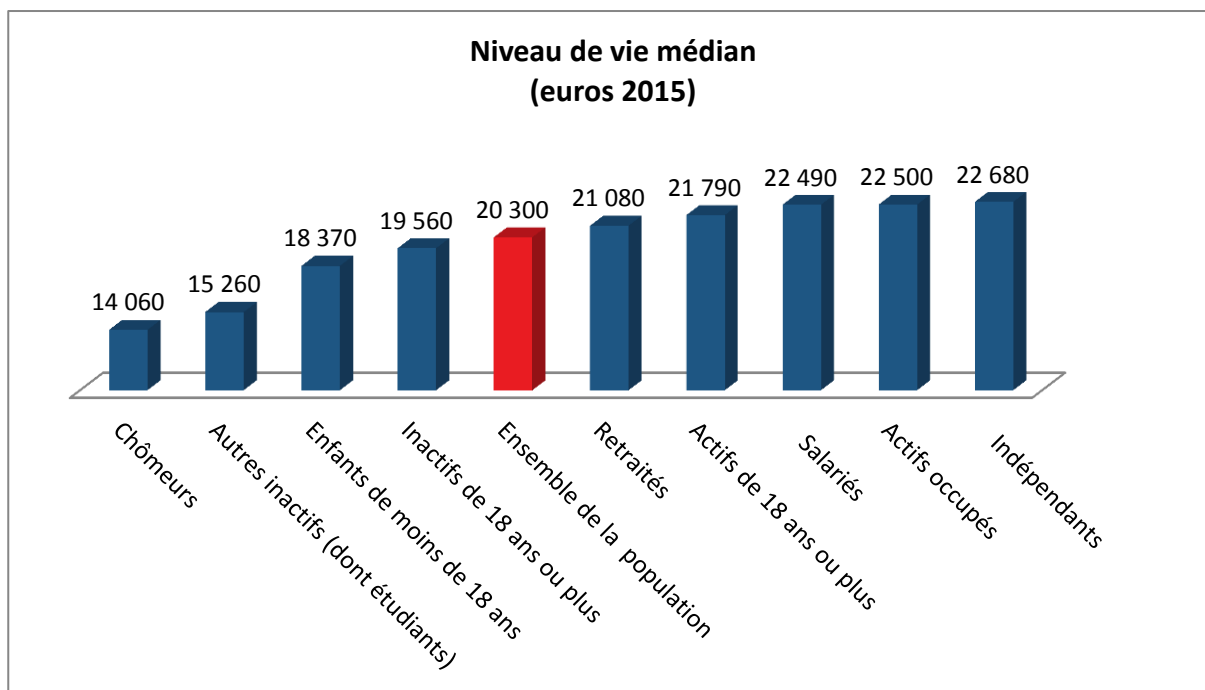
Pour un retraité de plus de 65 ans dont le revenu fiscal de référence est de 15 000 euros, soit 1 445 euros de pension nette en 2017, la hausse de 1,7 point de CSG conduira à une baisse de la pension nette de l'ordre de 27 euros par mois, soit 124 euros par an.

La majoration de CSG ne concerne que 60 % des retraités. Ceux qui en sont exonérés ou qui y sont assujettis au taux réduit ne subiront pas la majoration. Sont exonérées de CSG, les personnes retraitées dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas le plafond prévu selon le nombre de parts fiscales. Ainsi, en 2018, ce revenu ne doit pas dépasser, pour une personne seule, 11 018 euros et 16 902 euros pour un couple. Ce montant est majoré de 2 942 euros par demi-part supplémentaire. Les retraités bénéficiant du taux réduit de CSG sont ceux dont le revenu fiscal de référence est supérieur au seuil d'exonération mentionné ci-dessus et ne dépassant pas le seuil de 14 404 euros pour une part et celui de 22 096 euros pour un couple majoré de 1 923 euros par demi-part supplémentaire.

Pour atténuer l'effet de l'augmentation de la CSG sur le pouvoir d'achat, le Gouvernement met en avant le fait qu'il diminue pour 80 % de la population la taxe d'habitation. En moyenne, pour les retraités concernés, l'allègement serait de 445 euros. La première étape de la suppression de la taxe d'habitation se traduit par une diminution de 3 milliards d'euros de l'impôt acquitté en 2018, qui s'applique à tous les foyers fiscaux dont le revenu fiscal de référence est compris entre 14 500 et 17 500 euros. Le dégrèvement de taxe d'habitation concernera en premier lieu ceux qui ne seront pas touchés par la majoration de CSG, les 40 % de retraités qui en sont exonérés ou qui sont soumis au taux réduit de 3,8 %.

UN NIVEAU DE VIE QUI RESTE SUPÉRIEUR À LA MOYENNE

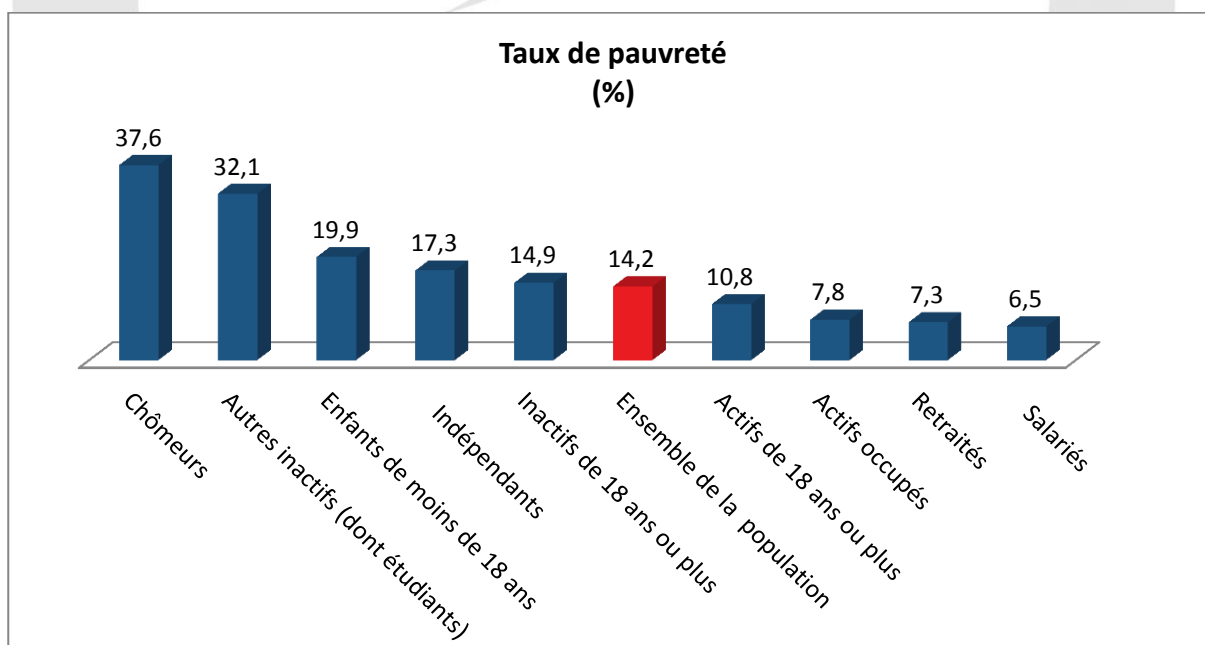
Le niveau de vie médian (50 % sont au-dessous et 50 % au-dessus) des retraités excède de 3,7 % celui de l'ensemble de la population. Il s'élève à 21 080 par unité de consommation contre 20 300 pour l'ensemble de la population. Les salariés de plus de 18 ans disposent d'un niveau de vie supérieur aux retraités tout comme les indépendants.



INSEE – Données 2015

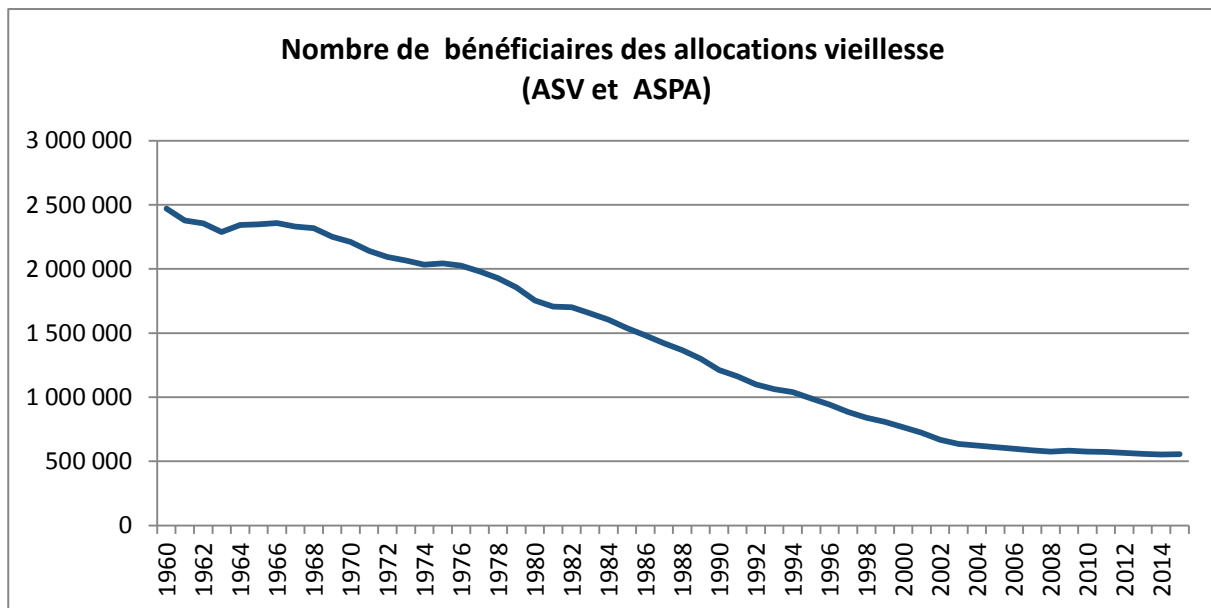
UN TAUX DE PAUVRETÉ DEUX FOIS PLUS FAIBLE QUE LA MOYENNE

Le taux de pauvreté des retraités est deux fois plus faible que celui de l'ensemble de la population. Cette situation est imputable à l'existence du minimum vieillesse qui s'élève à 800 euros et au minimum contributif financé par le régime général.



INSEE – données 2015

Par ailleurs, la généralisation de la couverture retraite a permis d'éradiquer la pauvreté chez les inactifs retraités. Plus de deux millions de retraités percevaient, en 1970, le minimum vieillesse ils sont moins de 600 000 aujourd'hui.



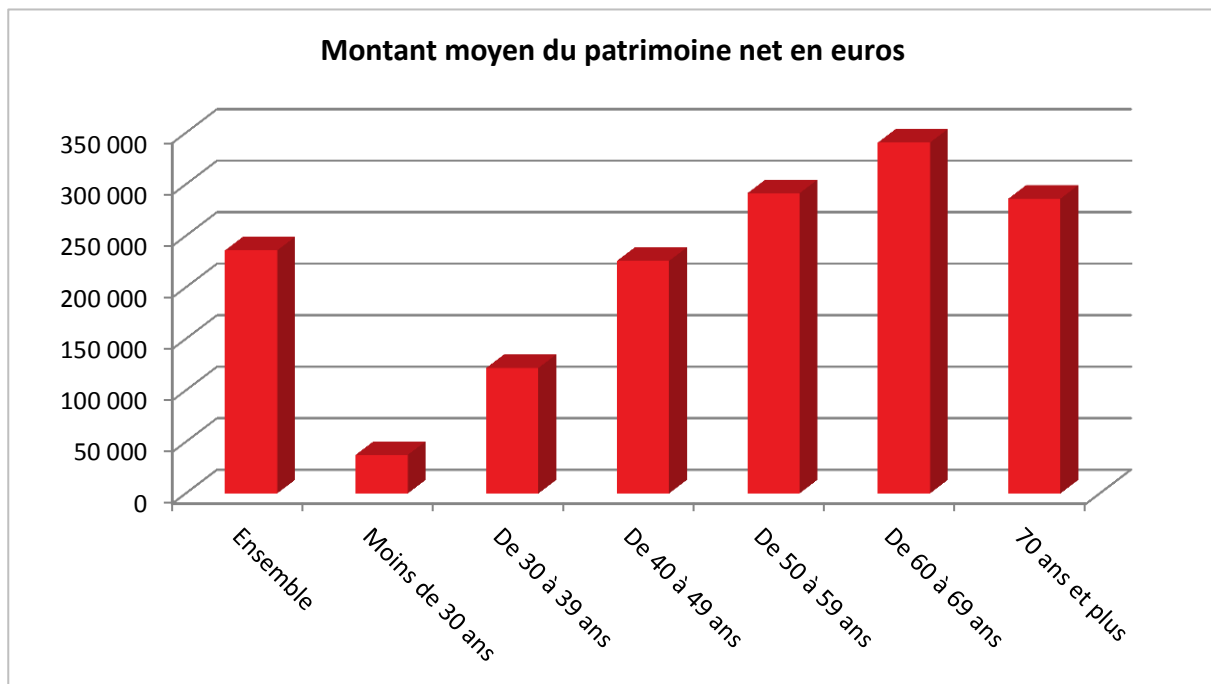
Source : DREES

Bénéficiaires du minimum vieillesse			
	2005	2010	2014
Retraités ayants droit	13 260	15 080	15 828
Bénéficiaires du minimum vieillesse	609	576	554

Du fait des règles de plafonnement, les inégalités de revenus au sein des retraités sont inférieures à celles constatées chez les actifs. En revanche, les inégalités de patrimoine sont plus importantes en raison de l'effet cumulatif. En termes de niveau de vie, entre le 1^{er} et le dernier décile, le rapport est de 1 à 3 pour les retraités et de 1 à 3,8 pour l'ensemble des ménages.

LES RETRAITÉS AU CŒUR DU PATRIMOINE FRANÇAIS

Une majorité du patrimoine français est détenue par les plus de 50 ans. C'est par ailleurs les générations âgées de 60 à 69 ans parmi lesquelles le montant moyen de patrimoine est le plus élevé. Pour ces derniers, le patrimoine moyen est de 341 000 euros contre 236 000 euros pour l'ensemble de la population.

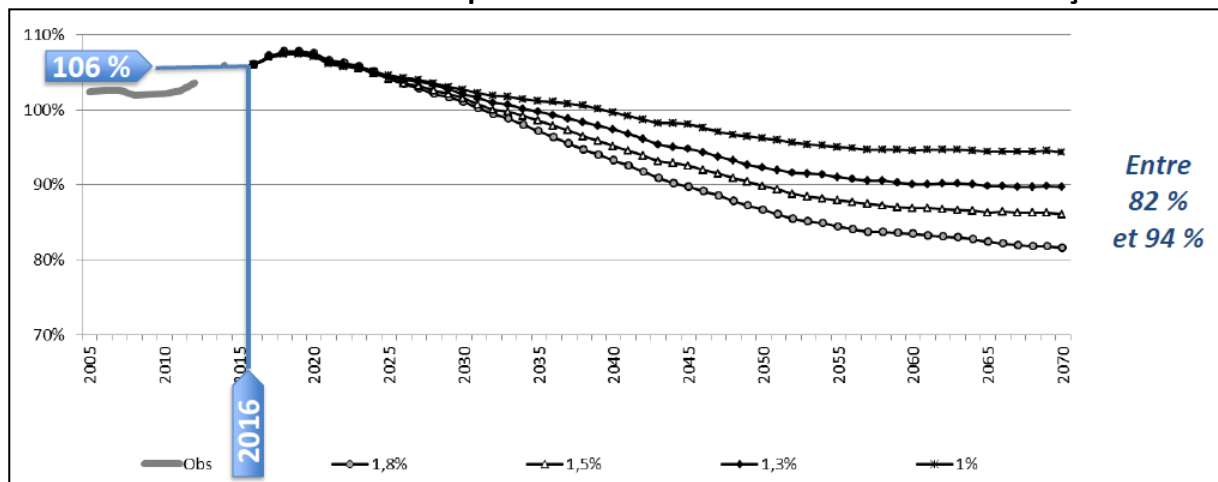


Source : INSEE (données 2015)

La situation des retraités français est, aujourd'hui, assez favorable. Selon une étude de l'OCDE datant du mois de décembre dernier, la France se place en tête des pays membres pour le revenu moyen des plus de 50 ans par rapport au revenu moyen de l'ensemble de la population. Si le taux de remplacement net est en France proche de la moyenne de l'OCDE, concernant d'autres critères, notre pays figure fréquemment dans le peloton de tête. Ainsi, pour le plus faible taux de pauvreté des plus de 65 ans, la France arrive en deuxième position après les Pays-Bas. La France se démarque également par la durée de vie à la retraite la plus longue du fait d'une liquidation des droits précoces et d'une espérance de vie parmi les plus importantes de l'OCDE. Cette durée est de 25,6 ans en France quand elle est en moyenne de 20,3 ans au sein des États membres. L'âge moyen de sortie du marché du travail est de 60,2 ans en France contre une moyenne de 64,4 ans au sein de l'OCDE.

Si la situation des retraités français apparaît enviable, elle connaîtra néanmoins dans les prochaines années une dégradation du fait de la mise en œuvre des réformes adoptées depuis 1993. Ainsi, selon le dernier rapport du Conseil d'Orientation des Retraites de 2017, le niveau de vie des retraités passera en dessous de la moyenne nationale entre 2025 et 2030.

Évolution du niveau de vie par unité de consommation des retraités français



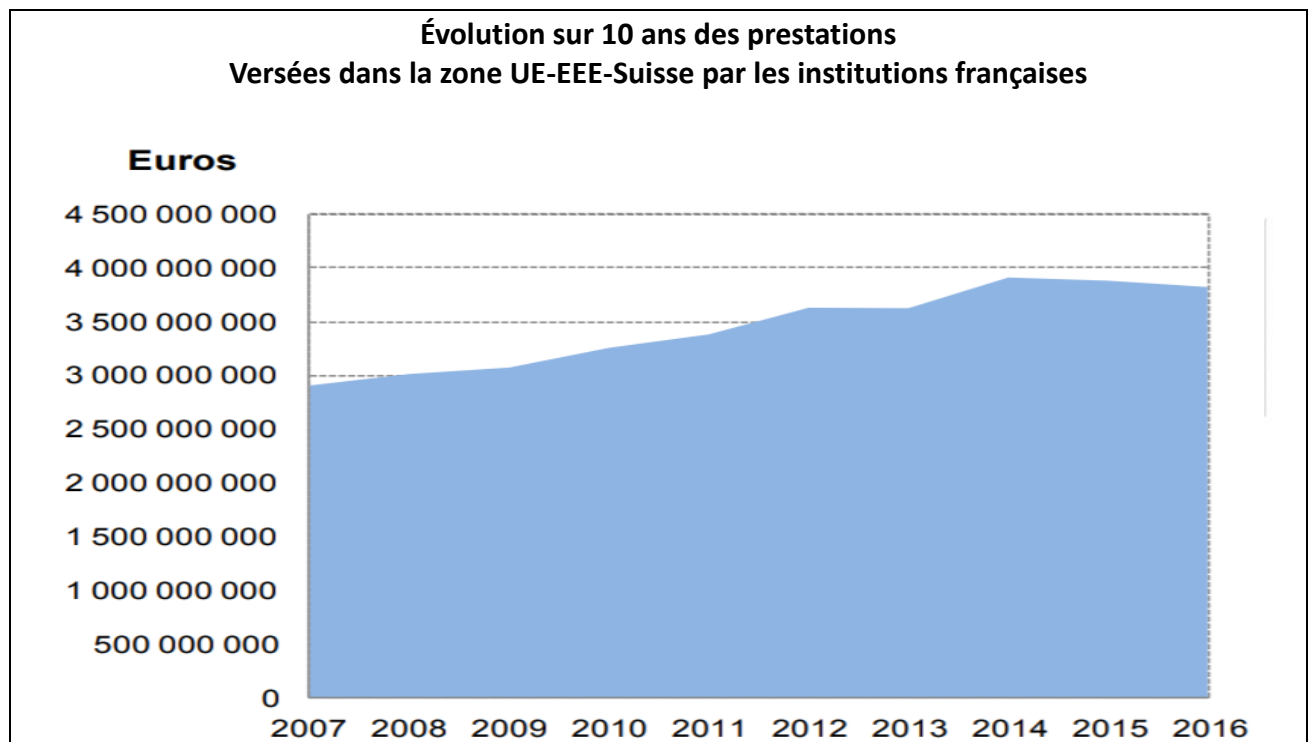
Source COR – 2017

LE POIDS DU VIEILLISSEMENT SUR LES PRESTATIONS SOCIALES VERSÉES PAR LA FRANCE À SES PARTENAIRES EUROPÉENS

En vertu du droit européen et des accords internationaux, les assurés à la Sécurité Sociale française peuvent bénéficier d'une couverture sociale à l'extérieur du territoire. Cela concerne en premier lieu le versement des pensions de retraite. Ainsi, les travailleurs immigrés retournant dans leur pays d'origine perçoivent des pensions en provenance des différentes caisses de retraite française. Il en est de même pour des Français s'expatriant. De la même façon, l'assurance-maladie peut être amenée à financer des interventions médicales et prendre en charge des soins réalisés à l'étranger. De ce fait, les prestations sociales sont à l'origine de flux financiers à destination de l'étranger. Ainsi, en 2016, l'application des accords de sécurité sociale a été à l'origine de flux s'élevant à plus de 7,3 milliards d'euros (soins de santé, prestations en espèces d'incapacité temporaire, prestations familiales, pensions de retraite et d'invalidité).

Les pays membres la zone Union Européenne - Espace Économique Européen-Suisse (UE-EEE-Suisse) perçoivent 52,2 % de l'ensemble des paiements effectués par la France hors de ses frontières. Cette zone comprend, les 28 États membres de l'Union européenne, les 3 pays membres de l'Espace Économique Européen à savoir l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, ainsi que la Suisse.

En progression de 3,1 % par an sur dix ans, les prestations versées par la France à destination des 31 autres États membres de la zone UE-EEE-Suisse se sont élevées, tous risques et tous régimes confondus, à 3,81 milliards d'euros en 2016.



Source : le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale

LE PORTUGAL ET L'ESPAGNE : PREMIERS BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS SOCIALES FRANÇAISES À DESTINATION DE LA ZONE UE-EEE-SUISSE

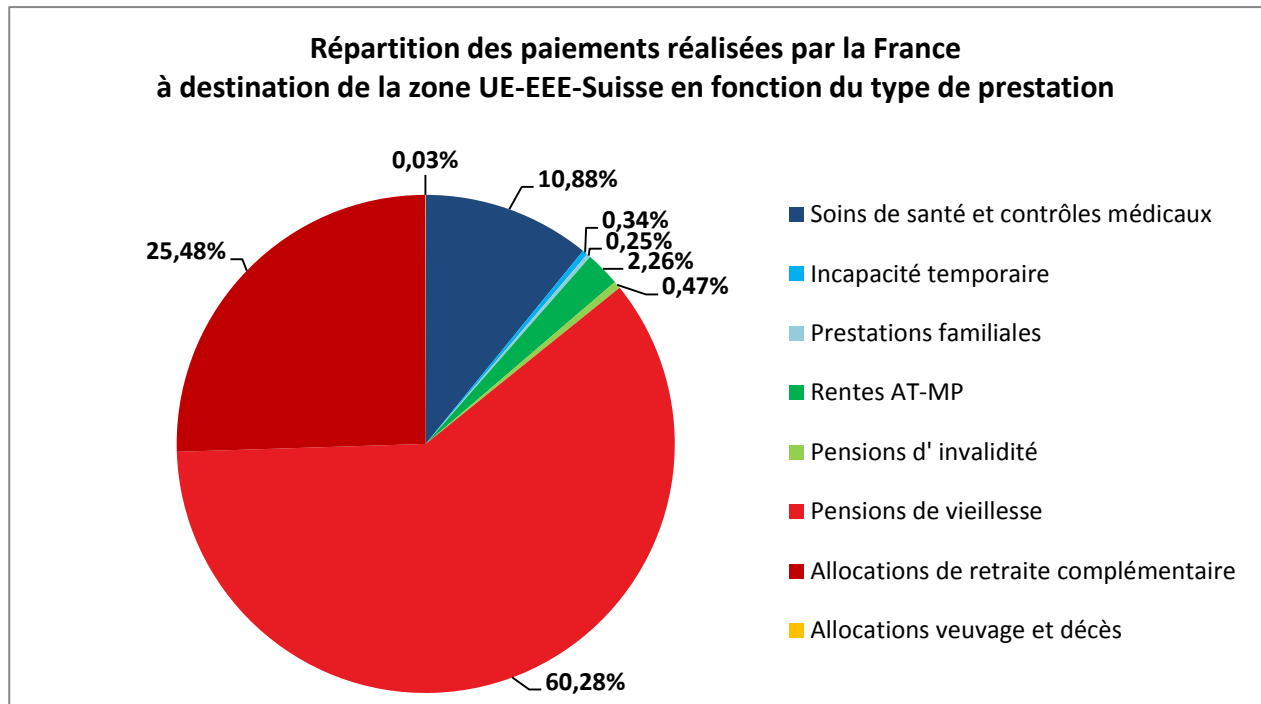
Au sein de la zone UE-EEE-Suisse, les États partageant une frontière terrestre avec la France, ou géographiquement proches, sont les principaux bénéficiaires des transferts. Ainsi, le Portugal et l'Espagne avec respectivement 1 176,62 millions d'euros et 1 081,35 millions d'euros captent près de 60 % des prestations françaises servies sur l'ensemble de la zone UE-EEE-Suisse. Viennent ensuite la Belgique (539,01 millions d'euros), l'Italie (353,67 millions d'euros), la Suisse (223,54 millions d'euros) et l'Allemagne (201,81 millions d'euros). Les bénéficiaires sont donc des transfrontaliers et des anciens travailleurs immigrés revenus dans leur pays d'origine. Les mesures fiscales attractives adoptées par le Portugal incitent également à l'expatriation. Ainsi, ce pays propose aux candidats à l'expatriation une exonération d'impôt sur le revenu durant 10 ans sous réserve d'y résider plus 6 mois par an.

LA RETRAITE : PRINCIPALE PRESTATION SOCIALE VERSÉE PAR LA FRANCE À DESTINATION DE SES PARTENAIRES EUROPÉENS

En 2016, le poste « retraite » regroupe, à lui seul, près 6,5 milliards d'euros soit environ 88,4 % de l'ensemble des flux financiers vers l'étranger : les pensions de vieillesse représentent en effet près de 63,8 % du montant total des prestations servies par la France aux pays étrangers (toutes zones et types d'accords confondus), et les allocations de retraites complémentaires 24,6 %. Les pays couverts par les règlements européens comptent pour 50,57 % du total.

De fait, sur les 3,81 milliards d'euros versés par la France au pays de la zone UE-EEE-Suisse, les pensions vieillesse versées par le régime de base représentent près de

2,3 milliards d'euros en 2016 quand les complémentaires atteignent 972 millions d'euros. En cumulant retraite de base, retraites complémentaires et allocations de veuvage et de décès, les prestations servies par la branche vieillesse comptent pour près de 86 % de l'ensemble des paiements réalisés par la France à destination de la zone UE-EEE-Suisse.



Source : le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale

En 2016, les pensions de base versées au titre d'un droit propre sont en forte hausse (+7,2 %) au sein de la zone UE-EEE – Suisse quand celles allouées au titre de la réversion se contractent de 1,1 %. Entre 2007 et 2016, les paiements de pensions de vieillesse, sans tenir compte des retraites complémentaires, ont augmenté en moyenne de 2,6 % par an quand les pensions de réversion n'ont progressé que de 0,8 %.

Sans surprise, le Portugal et l'Espagne sont les premiers bénéficiaires de pensions émanant des régimes de retraite français. En 2016, la France a ainsi versé plus d'un milliard d'euros au Portugal (800,4 millions au titre du régime de base et 291,09 millions pour les retraites complémentaires). L'Espagne suit avec près de 983 millions d'euros dont 760,88 millions au titre de la retraite de base. L'Italie tient la troisième place des pays bénéficiaires de paiements de pension vieillesse au titre du régime de base (avec près de 240 millions versés en 2016) mais est dépassée par la Suisse et la Belgique pour les complémentaires retraites, avec 86,86 millions d'euros versés à son profit contre 98,12 millions pour la Suisse et 122,66 millions pour la Belgique.

LES PRESTATIONS SANTÉ : PRÈS DE 11 % DE L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS VERSÉES À LA ZONE UE-EEE-SUISSE

Les prestations servies par les institutions françaises aux assurés des régimes français qui ont eu besoin de se faire soigner dans un État membre de l'UE-EEE-Suisse représentaient plus 415 millions d'euros en 2016 soit près de 11 % (10,88 %) de l'ensemble des prestations versées vers la zone considérée. 68,4 % de l'ensemble des

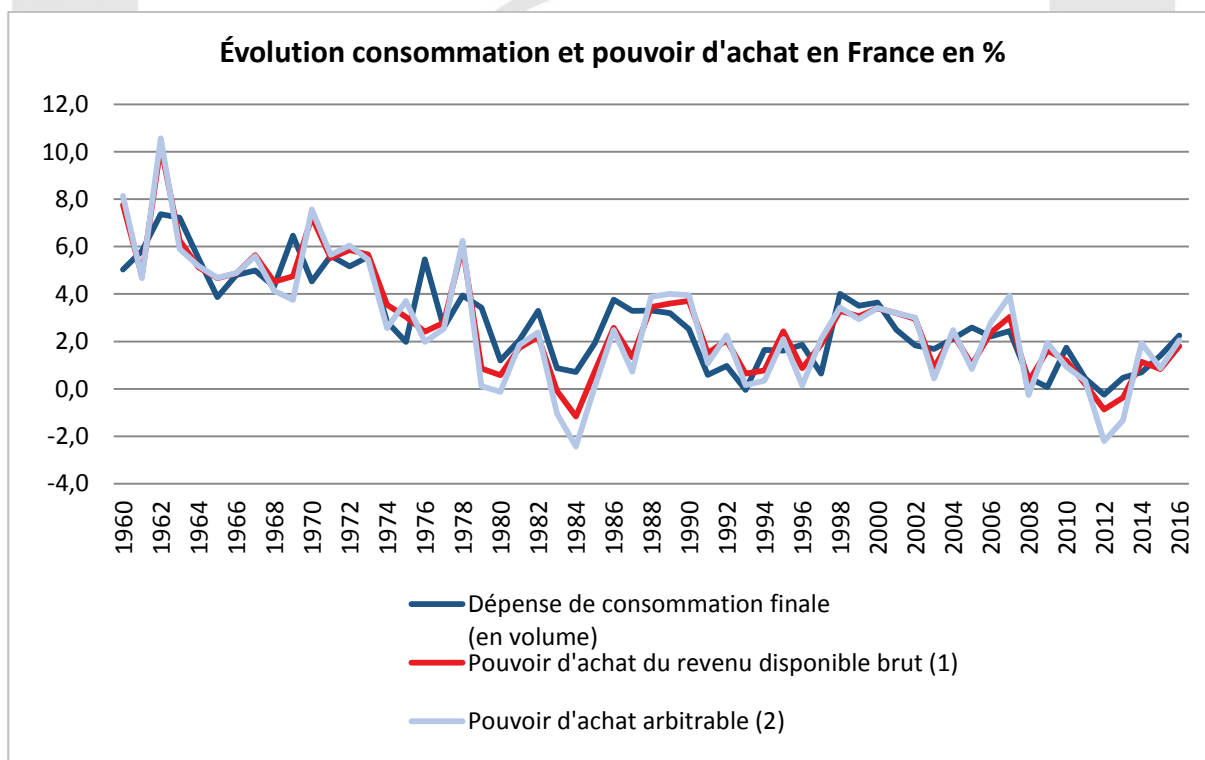
remboursements de soins effectués en 2016 par les caisses françaises de sécurité sociale vers l'étranger correspondent à des soins dispensés au sein de l'UE-EEE-Suisse.

Parmi les pays soumis aux règlements européens, la Belgique est le principal bénéficiaire des prestations santé servies par la France avec un montant total de remboursement qui s'élève à 193,69 millions d'euros. Arrivent, bien après, l'Espagne et la Suisse, avec 74,16 millions d'euros au profit de la première et 45,39 millions d'euros pour la seconde. En Allemagne, le montant des remboursements réalisés par la France atteint, toujours en 2016, 34,93 millions d'euros. Il convient de relever, qu'au cours des dix dernières années, exception faite de l'année 2014, les remboursements à la France par les organismes étrangers réalisés en application des règlements européens ont toujours été supérieurs à ceux effectués par la France au profit de ses partenaires. Ainsi en 2016, la balance des remboursements de la France est très largement excédentaire sur cette zone géographique, de près de 643 millions d'euros. Néanmoins les dépenses de santé pèsent de plus en plus fortement sur les prestations versées par la France à destination des autres pays étrangers. Le solde est négatif depuis 2009 au niveau global pour ce type de dépenses avec un pic de - 173,5 millions d'euros en 2014 principalement lié aux relations historiques qui lient la France avec les pays du Maghreb.

COIN DE L'ÉPARGNE

DES DÉPENSES PRÉ-ENGAGÉES À L'ÉPARGNE, UN LONG CHEMINEMENT

Si une légère contraction du pouvoir d'achat des Français a été enregistrée en 2012 et 2013, les ménages n'ont pas subi de fortes baisses depuis la crise de 2008-2009. Malgré tout, ils considèrent que leur niveau de vie diminue année après année. Ce sentiment est vif notamment au 1^{er} janvier, marqué par l'augmentation traditionnelle de certains tarifs réglementés. 2018 ne fait pas exception à la règle. Les droits sur le gazole augmentent de 7,6 centimes quand ceux de l'essence sans plomb sont relevés de 3,9 centimes par litre. Les tarifs réglementés du gaz naturel ont été augmentés de 6,9 % en janvier. Le prix du timbre ordinaire (vert) s'accroît de 9,6 % quand celui du timbre prioritaire (rouge) augmente de 11,8 %. Ces hausses diminueront le gain généré – du moins pour les salariés du secteur privé et une partie des indépendants – par le transfert d'une partie des cotisations sociales sur la CSG. Mais au-delà de ces augmentations saisonnières, l'appréciation des ménages sur l'évolution de leur pouvoir d'achat s'explique par l'évolution des dépenses dites pré-engagées. Ces dernières correspondent aux dépenses incontournables et ne pouvant pas être reportées. Figurent dans ces dépenses le loyer, les abonnements liés à la télécommunication, aux transports, au chauffage, à l'eau, au gaz ou à l'électricité, les intérêts financiers et les assurances. Pourraient y être ajoutés les impôts ainsi que les remboursements des emprunts immobiliers qui entrent dans le champ non pas de la consommation mais de l'épargne. Pour corriger statistiquement, cette différence de traitement, l'INSEE intègre dans les dépenses pré-engagées pour les propriétaires un loyer fictif.



(1) : évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages
 (2) : évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation non « pré-engagées » des ménages.

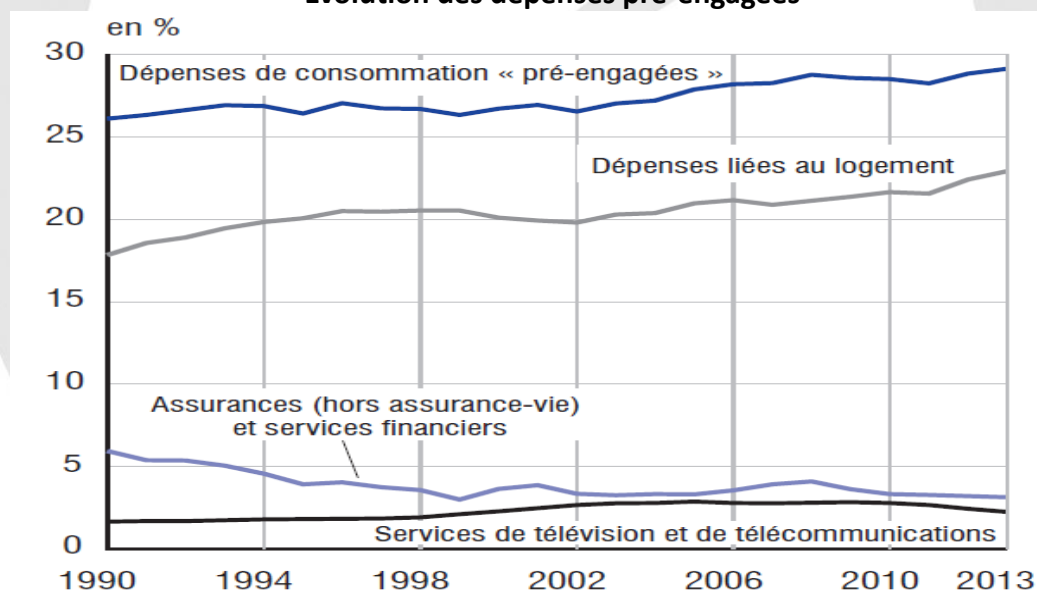
Champ : France, ménages y compris entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Le poids des dépenses pré-engagées hors alimentation représente, en moyenne, 28 % des revenus après transferts sociaux. Il atteint 35 % des revenus pour les 20 % les plus modestes contre 23 % pour les plus aisés. Ainsi, entre ces deux catégories, l'écart de revenu arbitrage, le revenu après paiement des dépenses pré-engagées, par unité de consommation atteint en moyenne 4,1 contre 3,5 en termes de revenu disponible. Pour les plus modestes, les seules dépenses de logement captent 25 % du revenu contre 18 % pour les mieux dotés en termes de revenus. Le seul paiement du loyer accapare 18 % des moyens des ménages. Ce ratio reste constant pour 80 % des ménages. Pour les 20 % restant, ceux ayant les revenus les plus élevés, il baisse à 13 %. Le logement est pour tous les ménages le premier poste budgétaire. En revanche, le poste alimentaire n'arrive en deuxième position que pour les 20 % les moins riches. Pour les autres, c'est le poste « transports » qui occupe cette place.

Les abonnements hors télécommunications représentent 6 % des revenus (8 % pour les 20 % les plus modestes et 5 % pour les 20 % les plus aisés). Les dépenses de télécommunication absorbent, en moyenne, 3 % des revenus. De leur côté, les dépenses de télécommunication et d'assurances (incluant les services financiers) captent respectivement 3 et 4 % des revenus. Le poids relatif des abonnements « téléphone et Internet » pèse deux fois plus lourd pour les 40 % des ménages les plus modestes que pour les 60 % restants. Celui des dépenses d'assurances est égal quel que soit le niveau de revenus.

Évolution des dépenses pré-engagées



Champ : France.

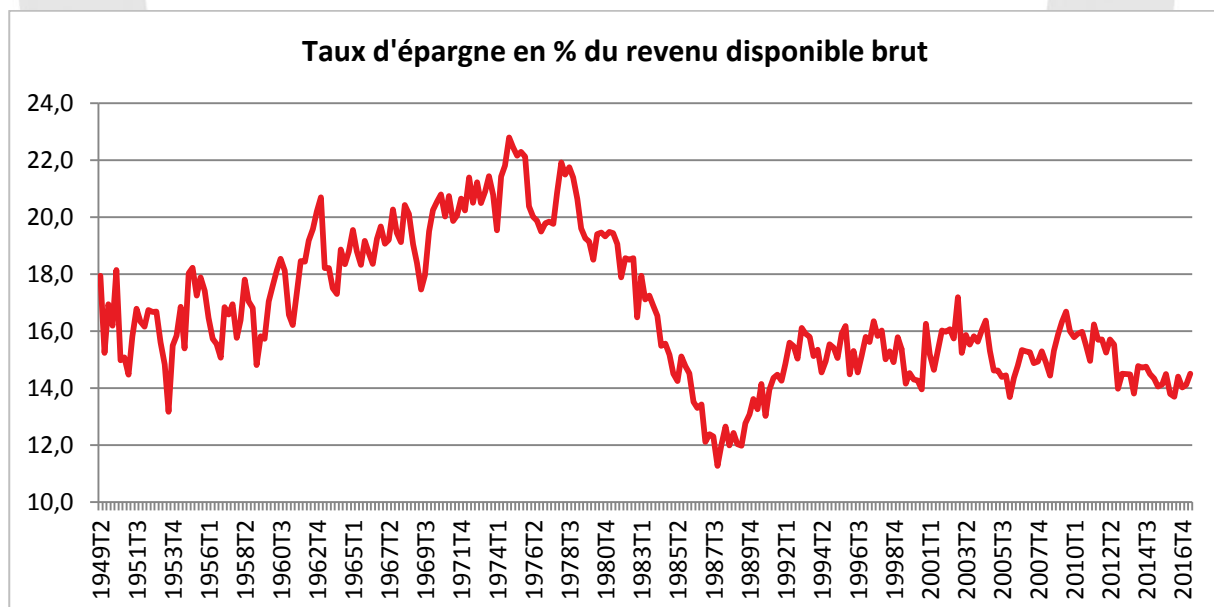
Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

Par définition, les ménages ne peuvent épargner que sur la partie de leurs revenus qui n'est pas pré-engagée ou qui ne fait pas l'objet d'une dépense incontournable (alimentation par exemple). L'épargne correspond donc à la partie des revenus n'ayant pas été affectés au règlement des dépenses de consommation. Parmi cette part épargnée, figure le remboursement du capital des emprunts. Il capte 60 %, en moyenne, de l'effort d'épargne. Ainsi, les ménages épargnent tout à la fois pour s'acquitter de dettes liées essentiellement à l'achat de la résidence principale, pour préparer un investissement ou l'acquisition de biens, pour se prémunir des aléas de la vie ou pour

préparer la retraite. Ils épargnent également afin d'aider leurs proches et le cas échéant pour transmettre un patrimoine. Par unité de consommation, en moyenne, un ménage économise un peu plus de 5 000 euros par an. La part relative consacrée à l'épargne varie fortement avec les revenus. Ainsi, le taux d'épargne (hors transferts privés) des 20 % les plus modestes s'élève, en moyenne, à 2,4 % du revenu disponible brut quand celui des 20 % les plus aisés atteint plus de 30 %. Ce taux dépend également de l'âge. Ainsi, parmi les actifs, le taux d'épargne hors transferts privés croît avec l'âge pour atteindre un pic pour les 50-59 ans qui épargnent en moyenne près d'un quart de leur revenu.

Après prise en compte des transferts financiers, l'écart entre les 20 % les plus modestes et le reste de la population se réduit légèrement. En effet, le taux d'épargne des 20 % les plus modestes passe de 2,4 % à 8,1 %. Les transferts privés augmentent aussi nettement le taux d'épargne des ménages les plus jeunes (moins de 30 ans) qui passe de 5,7 % à 14,3 %. La redistribution a donc un effet sur l'épargne.

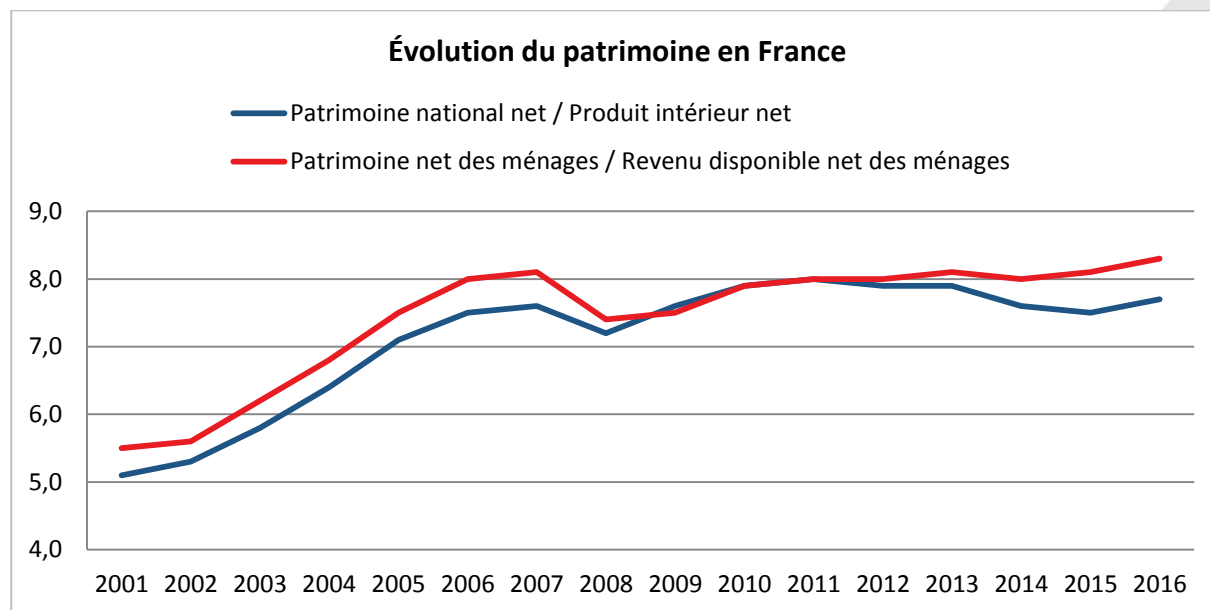
En période de crise, les dépenses pré-engagées sont rigides à la baisse ; en revanche, les dépenses sociales ont tendance à augmenter et à compenser en partie la baisse des revenus (provoquée notamment par le chômage). L'effort d'épargne a tendance à rester relativement insensible, depuis une dizaine d'années à l'évolution de l'activité économique. Les Français affectent entre 14 et 15 % de leur revenu disponible brut à l'épargne. La baisse des rendements des produits financiers n'a pas conduit à une diminution de la part consacrée à l'épargne, bien au contraire. Que ce soit pour la retraite ou pour l'acquisition d'un bien, implicitement ou pas, les Français se fixent des objectifs d'épargne. Un moindre rendement les oblige alors à accentuer leur effort. Par ailleurs, en période de crise, les ménages, par précaution, ne relâchent pas leur effort et cela quel que soit le niveau de leurs revenus.



QUI SONT LES ÉPARGNANTS FRANÇAIS ?

FIN 2016, LE PATRIMOINE NATIONAL S'ÉLÈVE À 14 023 MILLIARDS D'EUROS

Fin 2016, selon l'INSEE, le patrimoine économique national net atteignait 14 023 milliards d'euros, soit l'équivalent de 7,7 fois le produit intérieur net de l'année. Il s'est accru de 3,1 % en 2016 (contre +1,2 % en 2015) grâce, en particulier, à l'augmentation des biens immobiliers.



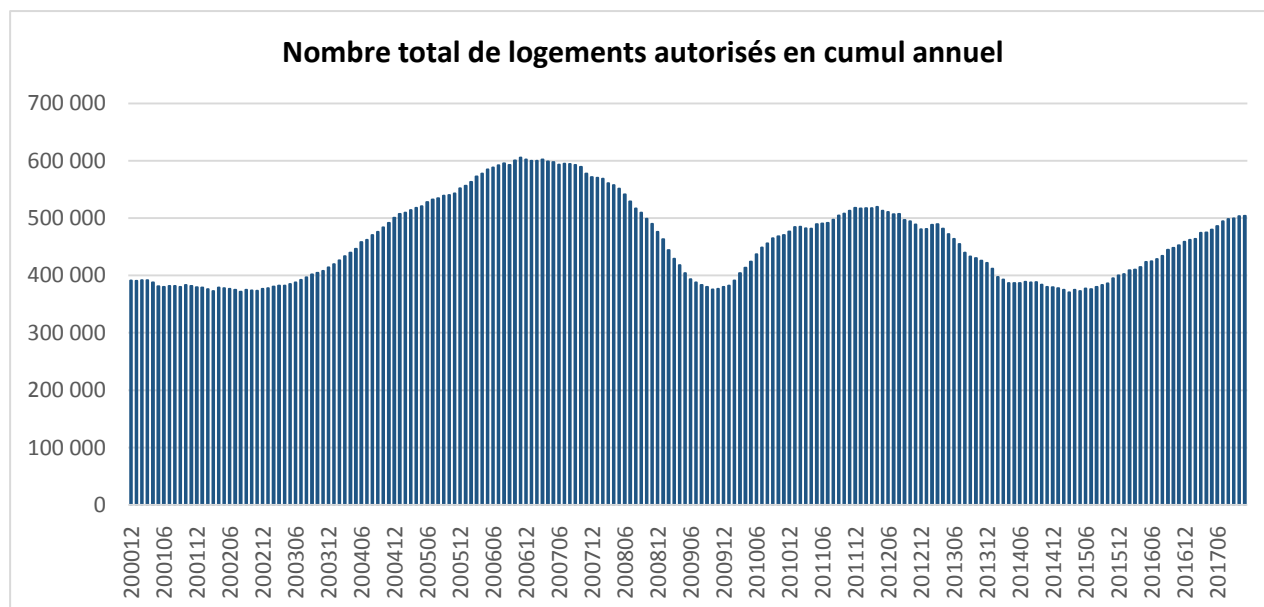
Source : INSEE

LE PATRIMOINE DES MÉNAGES TOUJOURS PORTÉ PAR L'IMMOBILIER

Le patrimoine net des ménages français s'élevait, fin 2016, à 11 145 milliards d'euros, soit 8,3 fois leur revenu disponible net de l'année. Il s'est apprécié de 3,2 % en 2016 contre + 2,2 % en 2015. Le patrimoine des ménages étant fortement investi dans l'immobilier, il a bénéficié de la hausse ce dernier. La valeur du patrimoine en constructions et terrains progresse de 3,1 % après une hausse de 1,0 % en 2015. La valeur des logements anciens a augmenté de 2,0 % en 2016 après une baisse de 0,1 % en 2015. Par ailleurs, la construction neuve a renoué avec une forte croissance. Le nombre de logements commencés en cours d'année s'est accru de 9,7 % en 2016, après une baisse de 0,7 % en 2015. En 2017, l'immobilier a continué de s'apprécier avec, comme en 2016, une forte hausse de la construction. La France n'a pas encore renoué avec la situation qui prévalait avant la crise mais s'en rapproche. En effet, sur un an, de décembre 2016 à novembre 2017, 504 200 logements (en données brutes cumulées sur douze mois) ont été autorisés à la construction (le niveau le plus élevé enregistré depuis 2012) et 418 200 logements ont été mis en chantier, soit une augmentation respectivement de 11,4 % et 15,7 % par rapport au cumul des douze mois précédents.

De septembre à novembre 2017, les autorisations de logements à la construction en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) fléchissent (- 1,4 %) par rapport aux trois mois précédents : les logements individuels sont en hausse (+ 3,3 % après - 4,3 %) quand les logements collectifs (y compris en résidence) enregistrent une baisse (- 4,3 % après + 7,4 %).

Toujours en données trimestrielles CVS-CJO, les mises en chantier se replient (- 4,6 %) après une légère hausse (+ 0,5 %) : l'individuel se contracte (- 3,5 % après + 1,6 %) et le collectif (y compris en résidence) poursuit sa baisse (- 5,3 % après - 0,3 %).



Source : Commissariat général au développement durable

PLUS DE 60 % DU PATRIMOINE DES MÉNAGES EST CONSTITUÉ D'ACTIFS NON FINANCIERS

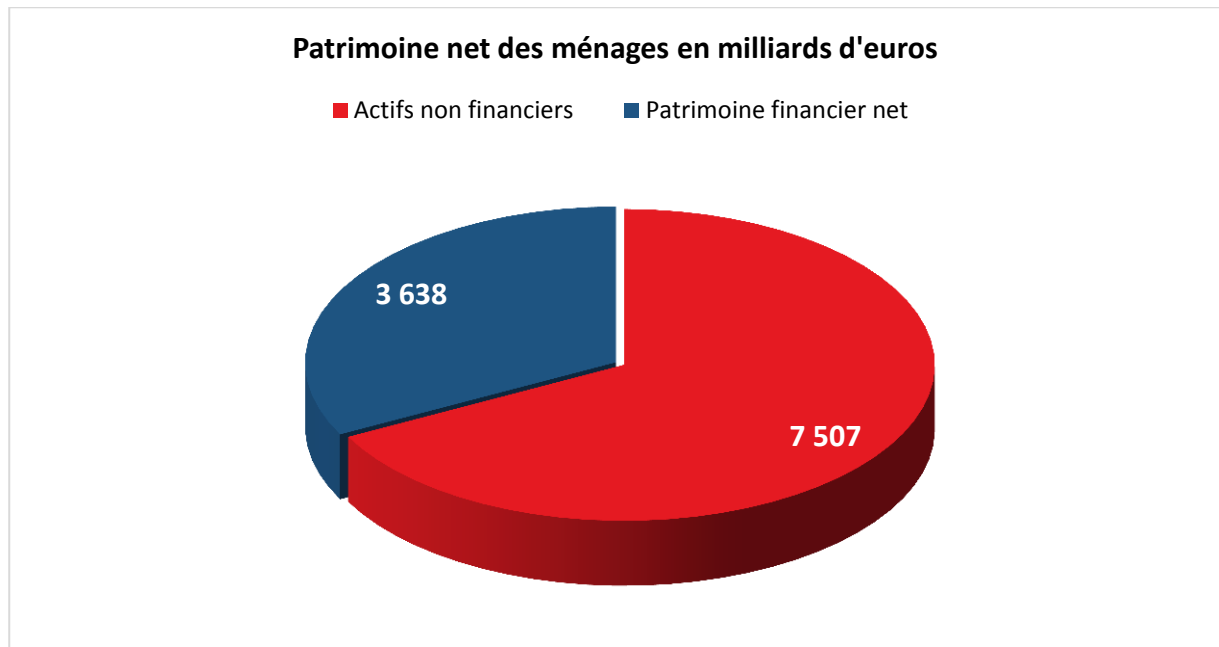
Fin 2016, l'ensemble des actifs non financiers des ménages représentait les deux tiers de leur patrimoine total. Il s'est accru de + 3,2 % (après + 1,0 % en 2015). Cette croissance reste toutefois inférieure au taux de croissance annuel moyen entre 2004 et 2014 (+ 3,8 %).

LA CROISSANCE DU PATRIMOINE FINANCIER EN DÉCÉLÉRATION

En 2016, l'INSEE a modifié sa méthode de comptabilisation de l'assurance-vie du fait l'entrée en vigueur du nouveau régime prudentiel « Solvency II ». Il en résulte une augmentation de 15,3 % de l'encours de l'assurance-vie qui est désormais évaluée en valeur de marché. En neutralisant l'impact de ce changement de méthode, l'augmentation des actifs des ménages en assurance-vie a été de 3,1 %, comme celle du total de leurs actifs financiers. Du fait de la préférence marquée des Français pour la liquidité, le poids des placements bancaires a augmenté en 2016, l'encours en numéraire et dépôts progressant de 4,1 % après + 3,4 % en 2015. La croissance de l'encours des actions et parts de fonds d'investissement s'est ralentie passant de 8 à 2,9 %. Les ménages bénéficient d'une moindre valorisation des actions en 2016 (l'indice boursier SBF 120 progresse de 4,7 % en 2016 après + 9,0 % en 2015) tandis que le flux d'acquisition net est légèrement négatif. Les ménages se sont détournés, une nouvelle fois, de la détention directe de titres de créance (- 5,2 % après - 14,5 %).

Du côté des passifs, avec la baisse des taux d'intérêt et la reprise de l'investissement immobilier, l'encours de crédits obtenus par les ménages avait, en 2016, augmenté de 4,3 %, après + 3,1 % en 2015.

Le patrimoine financier net des ménages a progressé de 3,1 % en 2016 contre +4,7 % en 2015. Compte tenu de la bonne tenue des marchés, 2017 devrait se traduire par une accélération de la croissance.

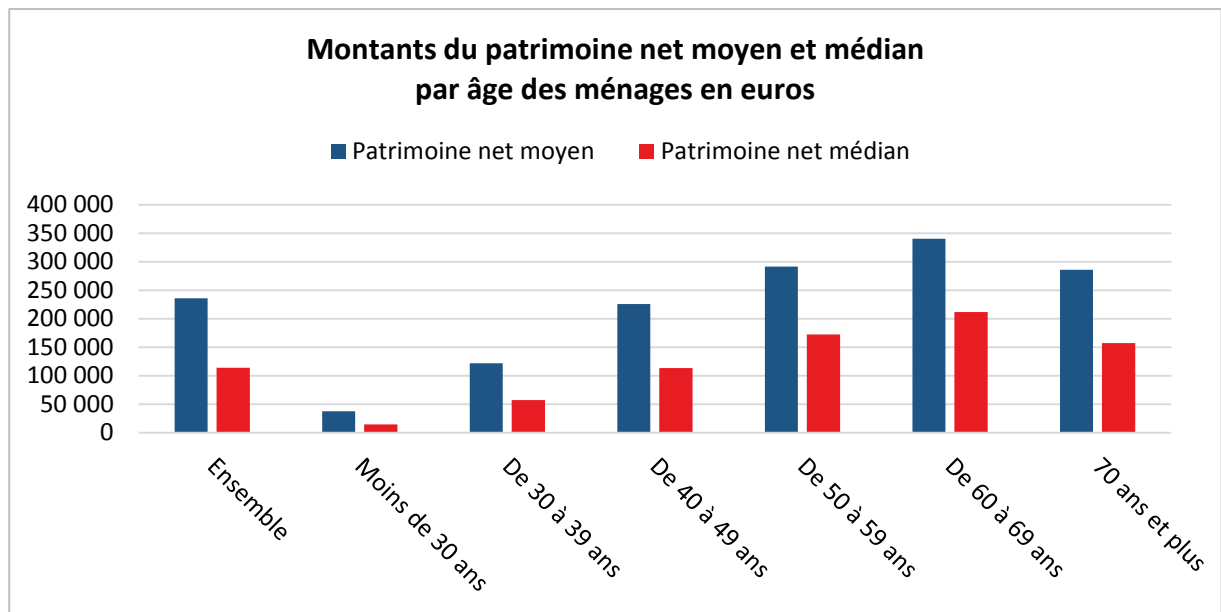


Source : INSEE (données 2015)

À CHAQUE ÂGE SON ÉPARGNANT ?

PATRIMOINE : AVANTAGE AUX 60/69 ANS

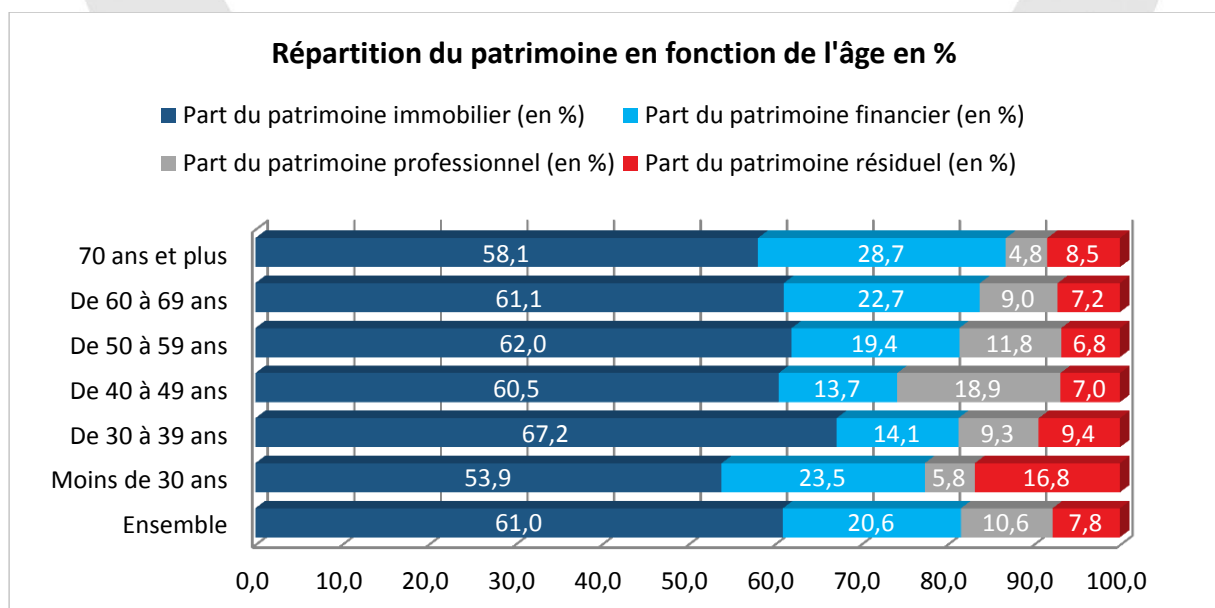
Les 60 à 69 ans disposent du patrimoine le plus important. Le montant moyen de leur patrimoine net atteint 340 600 euros quand celui des moins de 30 ans est inférieur à 50 000 euros. Le patrimoine médian (50 % des ménages sont en dessous de ce montant et 50 % au-dessus) s'élève à 211 800 euros pour les 60 à 69 ans contre 14 100 euros pour les moins de 30 ans soit un rapport de 1 à 15. Les jeunes retraités bénéficient du processus d'accumulation de l'ensemble de leur vie professionnelle. Leur patrimoine net est plus important que celui des générations précédentes car ils ont, pour une majorité d'entre eux, remboursé leurs emprunts immobiliers. Ils ont également profité de la valorisation des actifs durant les années 1990-2010. Les plus de 70 ans avec un patrimoine net moyen et médian s'élevant respectivement à 286 000 et 157 000 euros se situent nettement au-dessus de la moyenne de la population. S'ils sont dans une situation un peu moins favorable que les générations 60/69 ans, cela est lié au fait qu'ils ont moins profité des 30 Glorieuses au niveau de l'ascension sociale. Par ailleurs, à partir de 75 ans, le niveau du patrimoine décline en raison des charges potentiellement induites par la dépendance et par les éventuelles donations aux enfants et aux petits-enfants. Le niveau du patrimoine net moyen et médian est respectivement de 235 900 et 113 900 euros.



Source : INSEE (données 2015)

LE PATRIMOINE IMMOBILIER MAJORITAIRE QUEL QUE SOIT L'ÂGE !

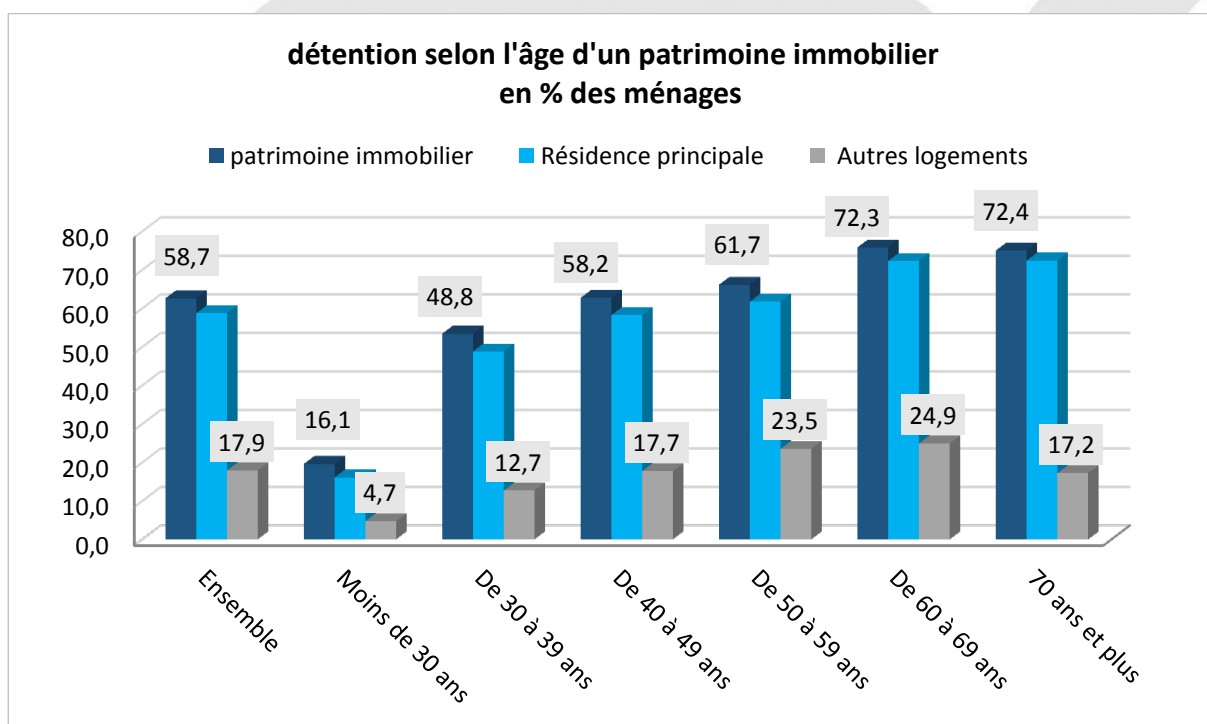
L'immobilier représente 61 % du patrimoine de l'ensemble des ménages. Ce poids dépasse 50 % chez toutes les générations. Fort logiquement, il est plus faible chez les moins de 30 ans tout en atteignant tout de même 53 %. Il atteint un maximum chez les 30/39 ans (67,2 %). Dans cette catégorie de la population, l'effort est mis alors sur l'accession à la propriété, ce qui réduit les capacités à investir dans d'autres produits d'épargne. Le poids de l'épargne financière n'est alors que de 14,9 %. Cette dernière augmente au sein du patrimoine surtout à partir de 50 ans pour atteindre un maximum chez les plus de 70 ans (28,74 %). Le patrimoine professionnel qui concerne essentiellement les agriculteurs, les professions libérales, les commerçants, les artisans et les chefs d'entreprise atteint son point plus élevé entre 40 et 49 ans (18,9 % contre 10,6 % pour l'ensemble de la population).



Source : INSEE (données 2015)

PRÈS DES TROIS QUARTS DES RETRAITÉS PROPRIÉTAIRES DE LEUR RÉSIDENCE PRINCIPALE

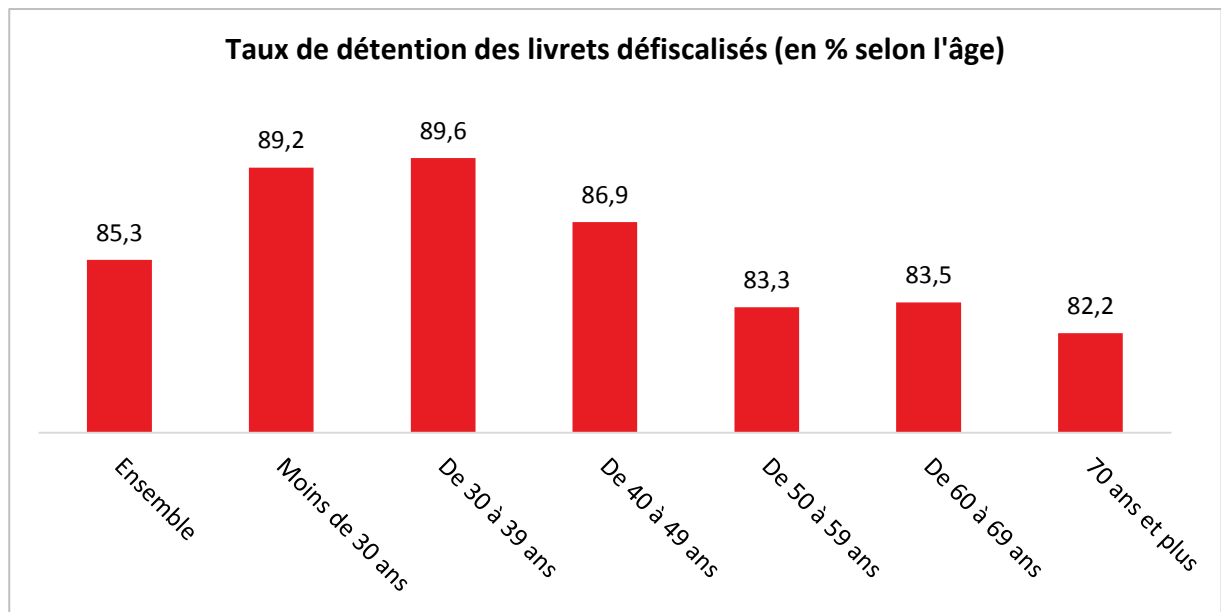
58,7 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale. Dès les générations de 30 à 39 ans, ce taux flirte avec les 50 % (48,8 %). Il atteint plus de 72 % pour les plus de 60 ans. À l'opposé, seulement 16 % des moins de 30 ans sont propriétaires de leur résidence principale. Un quart des 60/69 ans ont investi soit dans l'immobilier locatif soit dans une résidence secondaire. Ce taux n'est que de 12,7 % chez les 30/39 ans. L'investissement dans l'immobilier à but locatif intervient au moment où les charges d'acquisition de la résidence principale diminuent. L'achat d'un appartement pour la poursuite des études des enfants constitue un des motifs de l'investissement dans l'immobilier. Le dispositif Pinel qui permet aux propriétaires de louer à leurs enfants tout en profitant de déductions fiscales a encouragé ce type d'opérations.



Source : INSEE (données 2015)

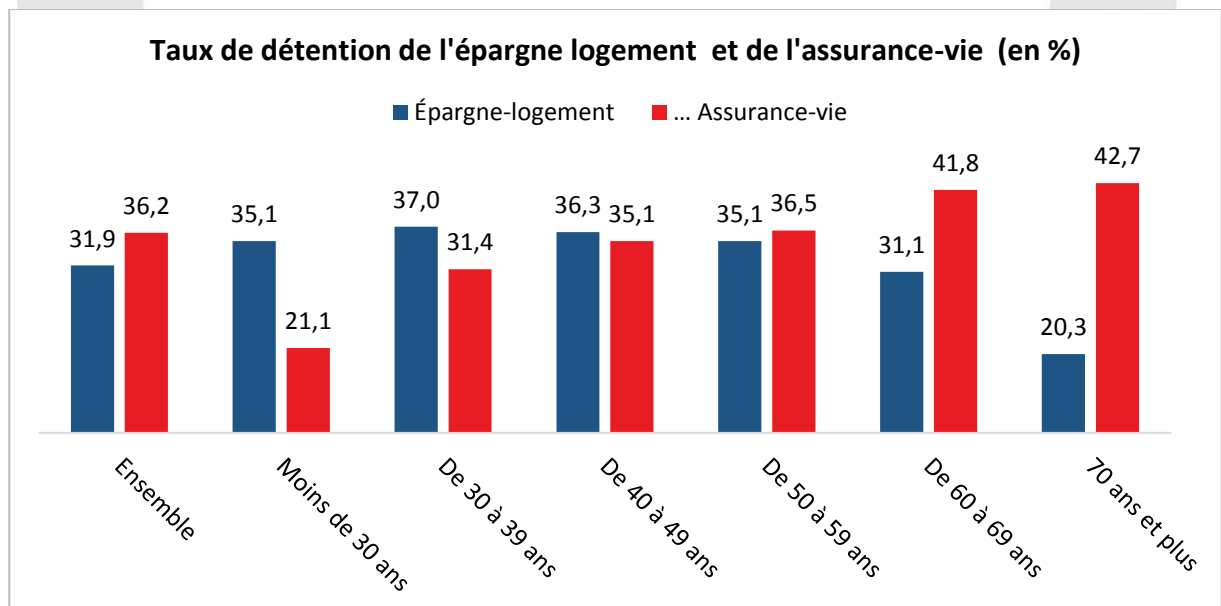
PATRIMOINE FINANCIER

Plus de quatre cinquièmes des ménages disposent d'au moins un produit d'épargne défiscalisé, Livret A, LDDS, Livret Jeune ou Livret d'Épargne Populaire. Le taux maximal de détention atteint son zénith entre 30 et 39 ans pour décliner après. Les générations plus âgées ayant des montants de patrimoine plus élevés délaissent légèrement les produits défiscalisés peu rémunérés au profit d'autres placements comme l'assurance-vie.



Source : INSEE (données 2015)

Près de 32 % des ménages possèdent un compte ou un plan d'épargne logement quand ils sont 36 % à détenir au moins un contrat d'assurance-vie. Plus d'un tiers des ménages ayant moins de 50 ans ont un produit d'épargne logement. Ce ratio monte à 37 % chez les 30 à 39 ans. La trentaine est la décennie de l'accession à la propriété. L'assurance-vie est le produit phare des plus de 60 ans. 42 % des ménages dont le membre de référence a plus de 60 ans disposent d'au moins un contrat. L'assurance-vie est tout à la fois un produit destiné à assurer un complément financier pour améliorer les pensions issues des régimes par répartition et un produit de préparation de la succession.

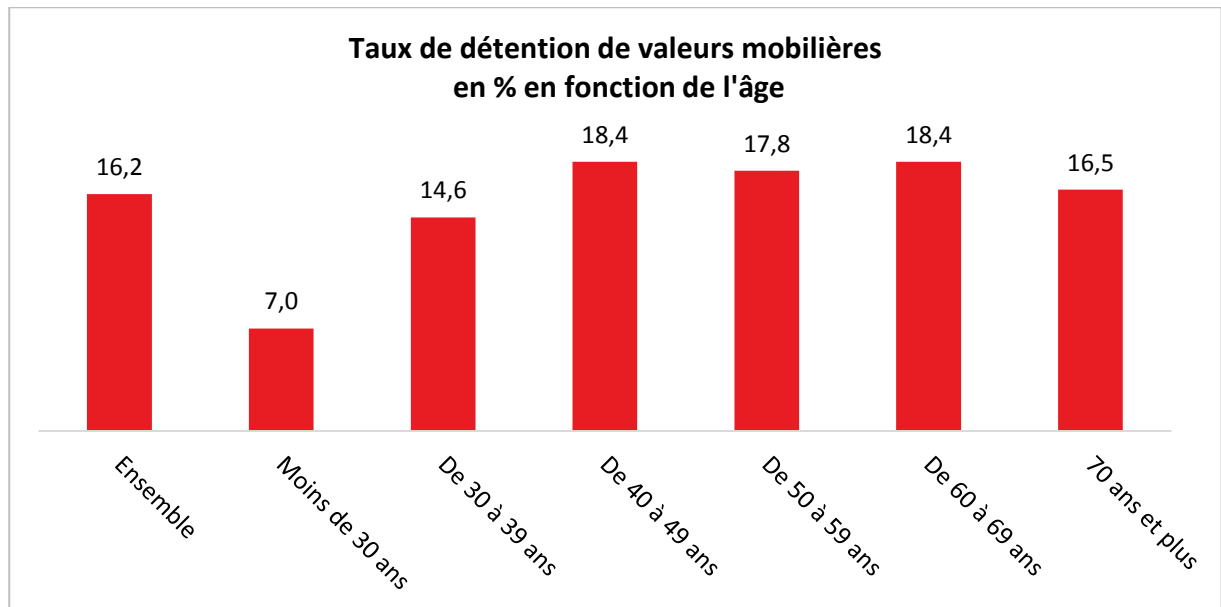


Source : INSEE (données 2015)

MOINS D'UN CINQUIÈME DES MÉNAGES DÉTIENT DES VALEURS MOBILIÈRES

Les Français ont une faible appétence pour la détention de valeurs mobilières (obligations ou actions). Seulement 16 % des ménages possèdent des valeurs mobilières. Le durcissement de la fiscalité des comptes titres en 2012 et l'aversion

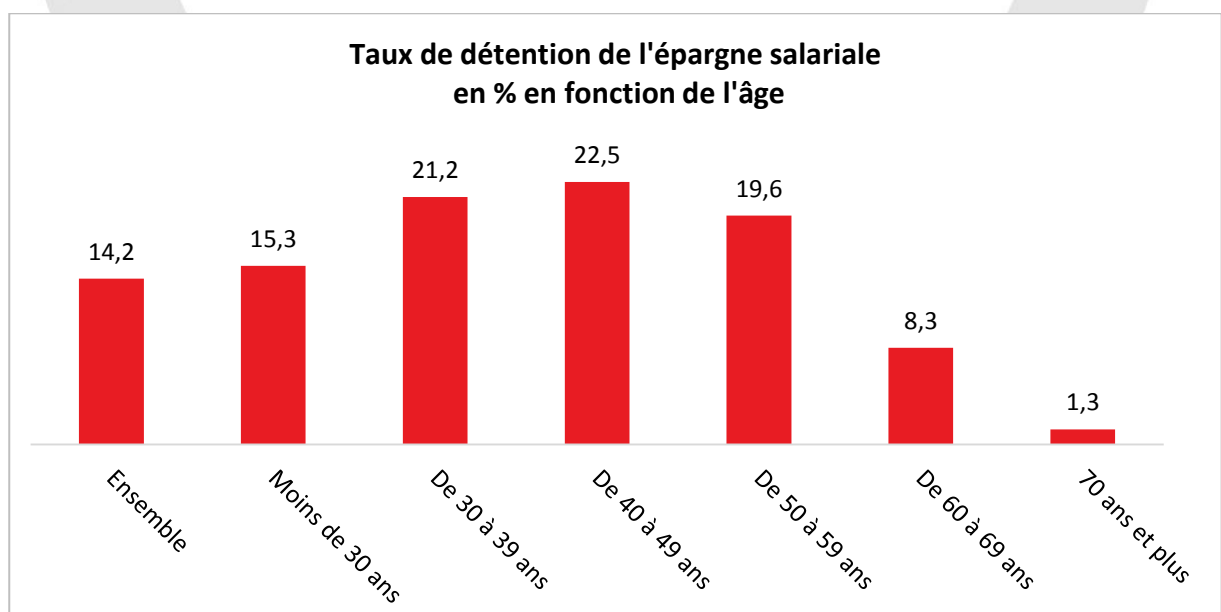
traditionnelle aux risques peuvent expliquer ce résultat. Les 40/49 ans et les 60/69 ans sont 18,4 % à détenir de telles valeurs. L'introduction du Prélèvement Forfaitaire Unique pourrait légèrement changer la donne.



Source : INSEE (données 2015)

L'ÉPARGNE SALARIALE : UN PRODUIT DE QUADRA

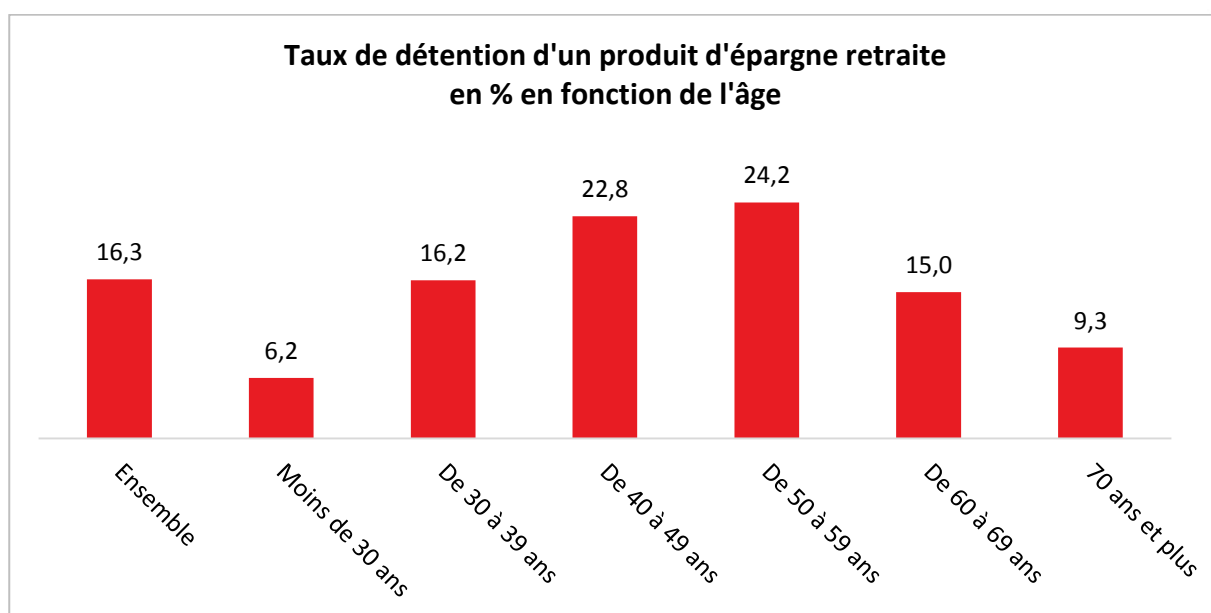
L'épargne salariale concerne un salarié sur deux travaillant essentiellement dans les grandes entreprises. La surreprésentation des cadres parmi les bénéficiaires de ce type d'épargne explique que le taux de détention progresse en fonction de l'âge. Il est à son zénith entre 40 et 49 ans. Plus de 22 % des ménages ont alors accès à au moins un produit d'épargne salariale (intéressement, participation, Plan d'Épargne Entreprise, Plan d'Épargne Retraite Collectif).



Source : INSEE (données 2015)

L'ÉPARGNE RETRAITE, LE PRODUIT DE LA MATURITÉ

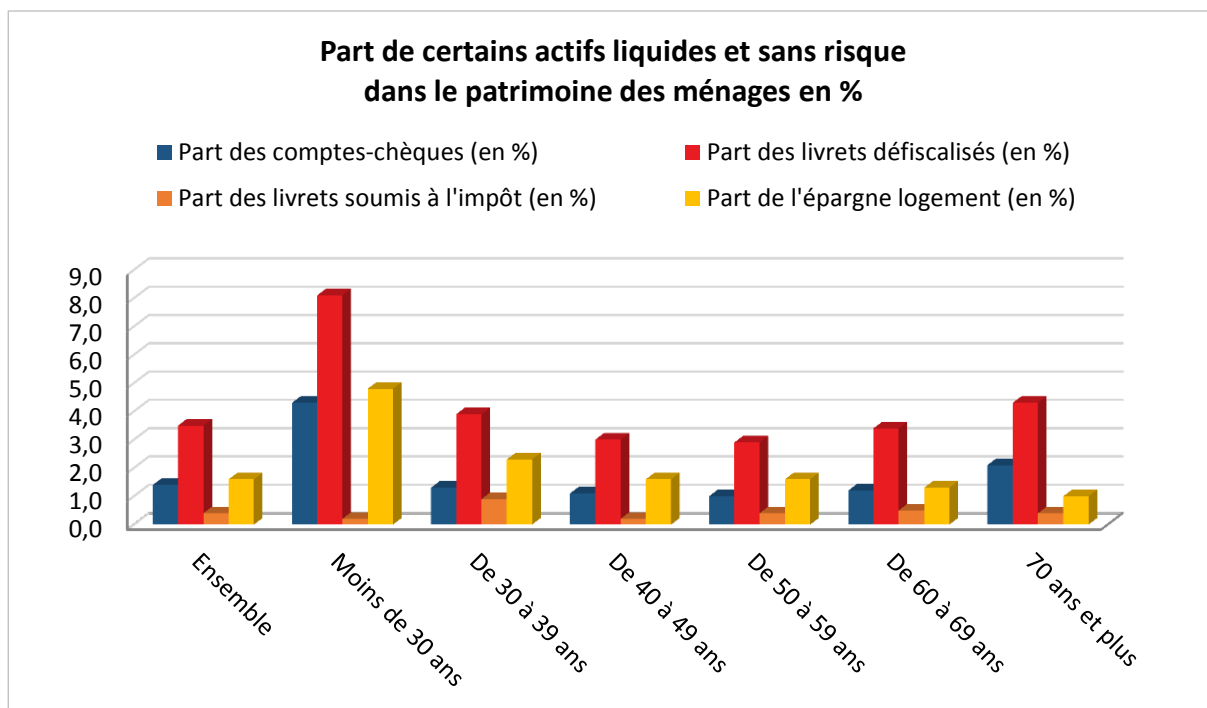
La détention d'un produit d'épargne retraite se concentre sur les 40/60 ans. L'augmentation des revenus et l'achat de la résidence principale réalisé favorisent l'équipement des ménages en produits d'épargne retraite. Néanmoins, le taux de détention reste toujours inférieur à 25 % quel que soit l'âge.



Source : INSEE (données 2015)

LES LIVRETS DÉFISCALISÉS POUR LES JEUNES

Le poids des livrets défiscalisés est le plus important chez les moins de 30 ans. Leur taux d'épargne et d'équipement en produits financiers étant faible, la part des comptes chèques dans leur patrimoine est plus importante que pour les autres générations. L'épargne logement joue un rôle important dans le patrimoine chez les moins de 40 ans. L'accession à la propriété constitue alors un objectif important en matière d'épargne. Par ailleurs, le patrimoine financier étant faible, le poids de l'épargne logement en est d'autant plus élevé. Chez les plus de 70 ans, les livrets défiscalisés et les liquidités sur les comptes courants jouent un rôle plus important que pour les 40/69 ans.

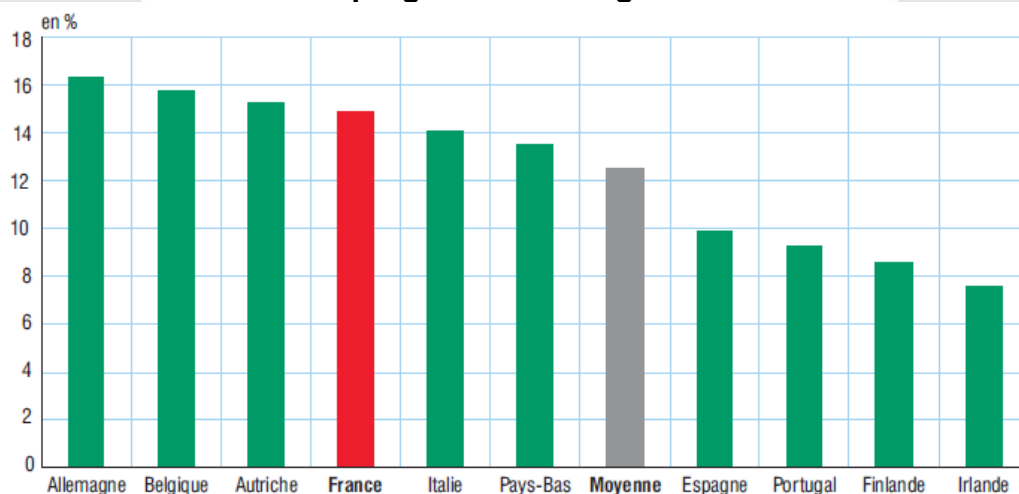


Source : INSEE (données 2015)

POURQUOI LES TAUX D'ÉPARGNE VARIENT-ILS D'UN PAYS À UN AUTRE ?

Au sein de la zone euro, les taux d'épargne varient du simple au double en fonction des pays. Ces variations ne s'expliquent pas par les différences de revenus ou de patrimoines ni par la géographie. En moyenne sur la période 1995-2015, le taux d'épargne s'inscrit entre un maximum de 16,3 % pour l'Allemagne et un minimum de 7,5 % pour l'Irlande. Parmi les pays à fort taux d'épargne figurent l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche ou la France. À l'opposé, se trouvent le Portugal, la Finlande ou l'Irlande.

Taux d'épargne des ménages 1995 – 2015



Lecture : en Allemagne, le taux d'épargne s'est élevé à 16,3 % en moyenne sur la période 1995-2015.

Note : compte tenu des données disponibles, le taux d'épargne moyen n'a pas pu être calculé pour certains pays sur l'ensemble de la période. La période retenue est 1995-2014 pour la Belgique ; 1999-2014 pour l'Espagne et l'Irlande.

Source : OCDE.

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'ÉPARGNE

En 2008 comme en 1993, en 1980 ou en 1973, une récession ou un brutal ralentissement économique ont entraîné une remontée du taux d'épargne. Cette progression est d'autant plus forte que le taux est bas. Il en a été ainsi aux États-Unis ou en Espagne en 2008. L'effet de précaution joue à plein surtout parmi les populations fortement endettées. En période de crise, les revenus ont tendance à diminuer quand une partie de l'épargne est contrainte (remboursement du capital des emprunts). Il en résulte une augmentation relative du taux d'épargne.

Après une récession, lors de la période de reprise, les ménages restent méfiants. Les gains générés par l'amélioration de l'activité n'ont pas été consommés en totalité. Ils sont plutôt épargnés pour faire face à un nouveau choc économique. Le relâchement de l'effort n'intervient généralement que 18 voire 24 mois après le début de la reprise économique.

LE CHÔMAGE ET L'ÉPARGNE, UNE RELATION DÉLICATE

Les crises conduisent les populations à épargner plus fortement. De ce fait, il est souvent admis qu'un fort taux de chômage conduit à la hausse le taux d'épargne. Depuis vingt ans, cette relation ne se vérifie pas. En règle générale, les épargnants se situent parmi les catégories de la population les moins touchées par les pertes d'emploi. Certes, par crainte d'en être victimes, elles pourraient être tentées d'accroître leur effort en la matière. Mais, il n'est pas noté qu'en période de fortes créations d'emploi, il y ait une baisse du taux d'épargne. Par ailleurs, trois catégories de pays peuvent être distinguées. Lors de ces vingt dernières années, la France, l'Allemagne et la Finlande se caractérisent par la forte stabilité de leur taux d'épargne, ces trois pays figurant parmi ceux ayant un taux d'épargne élevé. En revanche, le Portugal, l'Autriche, la Belgique et l'Italie ont connu une baisse tendancielle de leur taux d'épargne qui a perdu entre 5 à 8 points selon les pays. La dernière catégorie comprend les pays dont le taux d'épargne fluctue en fonction de la situation économique. Sont membres de cette catégorie l'Irlande, l'Espagne et les Pays-Bas. En Irlande et en Espagne, le taux d'épargne a plus que doublé entre 2007 et 2009 lors de la Grande récession passant de 6 à 14 % du revenu disponible brut.

Le comportement d'épargne des ménages est assez difficile à analyser. Les facteurs les conduisant à accroître ou à réduire leur effort d'épargne sont multiples, d'ordre structurel et conjoncturel. Les traditions culturelles jouent également un rôle tout comme la structure démographique du pays.

LES FAIBLES RENDEMENTS NE SONT PAS LES ENNEMIS DE L'ÉPARGNE, BIEN AU CONTRAIRE

Une faible rémunération de l'épargne devrait amener à sa baisse. Or, l'inverse est constaté. L'effet d'encaisse incite, en effet, les ménages à mettre plus d'argent de côté pour compenser le manque à gagner lié à la rémunération. En Allemagne, un des pays où l'épargne est la moins bien rémunérée, les épargnants n'ont pas, ces dernières années, réduit - bien au contraire - leurs efforts.

LA RELATION COMPLEXE ENTRE PRESTATIONS SOCIALES ET ÉPARGNE

Les pays disposant d'un système de retraite par répartition développé sont censés être moins portés à épargner que les autres. Or, cette analyse ne vaut pas pour la France ou l'Allemagne. De même, la population des États qui se caractérisent par un niveau élevé de prestations sociales devrait être moins épargnante. Les ménages devant s'acquitter de cotisations sociales ou d'impôts plus élevés disposent de moins de revenus pour épargner. Or, c'est en France que le poids des prestations sociales est le plus important.

Pour comparer réellement les taux d'épargne, certains économistes considèrent qu'il faut réintégrer les versements effectués par les actifs dans les fonds de pension dans le cadre professionnel. Pour d'autres, il faudrait prendre en compte la différence entre les cotisations retraites et les pensions quel que soit le type de retraite en considérant qu'il s'agit d'un revenu différé et donc de l'épargne. La thèse selon laquelle les ménages dont le système de prestations sociales est fortement développé, anticipant des hausses des prélèvements, épargnent davantage semble se vérifier. De même, dans des pays à forts déficits publics, pour la même raison, l'effort d'épargne tend à être élevé. Néanmoins, cette règle ne joue pas pour l'Allemagne. La structure de la fiscalité influe sur le niveau relatif de l'épargne. En effet, le taux d'épargne est plus élevé dans des pays qui privilégient les impôts directs qui réduisent le revenu. En la matière, la France est un mauvais exemple car le poids de son impôt sur le revenu est faible. Néanmoins, en intégrant les cotisations sociales et la CSG, la règle énoncée ci-dessus peut s'appliquer. L'autre biais à prendre en compte dans l'analyse comparée des taux d'épargne provient de la part des dépenses assurées directement par les administrations publiques. La socialisation d'une partie des dépenses des ménages permet à ces derniers de consacrer une part plus importante de leurs revenus à l'épargne. Cette situation est en phase avec ce qui est constaté en France.

L'IMPACT DE L'IMMOBILIER ET DE LA VALEUR DU PATRIMOINE

Les habitants des pays dont le coût de l'immobilier est important sont contraints à épargner davantage pour acquérir leurs logements. Une corrélation positive entre épargne et croissance des prix immobiliers est constatée au sein de plusieurs pays européens dont en France. Dans plusieurs pays notamment au Royaume-Uni, aux Pays mais aussi aux États-Unis, l'effet richesse généré par une appréciation rapide de la valeur du patrimoine incite les épargnants à relâcher leur effort. Un tel constat ne vaut pas pour la France où le patrimoine est avant tout immobilier et donc peu liquide. En outre, l'appréciation continue de l'immobilier amène les ménages à poursuivre leurs efforts même en cas de changement de résidence.

L'IMPORTANCE DES FACTEURS PSYCHOLOGIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES

L'épargne, le renoncement à la consommation, obéit à des facteurs autant économiques et psychologiques. Le rôle de la confiance ou la projection dans l'avenir sont importants. Une population inquiète est plus propice à épargner qu'une population confiante. Mais, une population confiante croit dans l'avenir qu'elle entend préparer. Elle peut donc être amenée à épargner davantage. Des peuples confiants faute d'avoir des capacités supplémentaires de consommation épargnent. C'est le cas au sein de nombreux pays émergents. Dans ce dernier cas, du fait de l'absence de protection sociale, les ménages sont contraints de mettre, par ailleurs, de l'argent de côté.

Les Français épargnent parce qu'ils ont peur quand les Allemands le font pour financer leurs vieux jours. Mais, pourquoi les Italiens épargnent-ils alors moins que les Français au regard de la situation de leur économie ?

Pour certains, il faudrait intégrer les anticipations d'inflation et de taux d'intérêt. Mais, en la matière, les résultats sont plus que douteux. En effet, plus l'inflation est susceptible d'être élevée, plus le niveau d'épargne devrait être important par effet d'encaisse. Inversement, la propension à épargner pourrait être plus faible compte tenu du fait que le capital peut potentiellement perdre rapidement de sa valeur. Pour d'autres, il faudrait avant tout tenir compte de la situation démographique des pays. La population d'un pays en voie de vieillissement est censée épargner davantage en vue du financement des retraites. Un pays comportant un nombre élevé de retraités devrait désépargner ; les personnes âgées devant piocher dans leurs économies pour maintenir leur niveau de vie. À l'âge de la retraite, les ménages doivent financer de nouvelles charges liées aux problèmes de santé et à la dépendance. La première corrélation est vérifiée mais pas la seconde. La raison est assez simple ; le niveau de vie des retraités qui est, par exemple, en France, supérieur à celui de l'ensemble de la population leur permet d'économiser jusqu'à l'âge de 75 ans. L'allongement de l'espérance de vie en bonne santé explique, sans nul doute, cette situation.

LA MONTÉE DES INÉGALITÉS À L'ORIGINE DE L'ÉPARGNE ?

L'épargne étant réalisée par les 20 % voire les 10 % les plus riches, la montée des inégalités, constatée ces dernières années dans certains pays, pourrait expliquer l'évolution du taux d'épargne. Les inégalités se sont accrues essentiellement aux États-Unis ou au Royaume-Uni, or s'il y a eu augmentation du taux d'épargne, dans ces pays, elle a été avant tout provoquée par la crise et est apparue modeste et temporaire. Au Portugal, le niveau d'inégalités plus élevé que la moyenne correspond à un taux d'épargne mesuré supérieur à ce qui prévaudrait à un environnement commun. En revanche, en France et en Allemagne, pays relativement égalitaires, les taux d'épargne restent élevés.

L'ASPECT CULTUREL

L'Allemagne, la France et la Belgique sont de tout temps des pays d'épargne. Les origines paysannes, la réminiscence des nombreuses guerres, des secteurs financiers développés, une éducation mettant en valeur l'épargne sont autant d'éléments qui peuvent expliquer la spécificité de ces pays.

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE	RENDEMENTS ET PLAFONDS	COLLECTES NETTES ET ENCOURS
Livret A	0,75 % Plafond 22 950 euros	Novembre 2017 : +130 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2017 : 10,6 milliards d'euros Évolution en 2016 : +3,6 milliards d'euros Encours : 270,1 milliards d'euros
Livret de Développement Durable	0,75 % Plafond 12 000 euros	Novembre 2017 : -100 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2017 : +1,42 milliard d'euros Évolution en 2016 : +100 millions d'euros Encours : 102,8 milliards d'euros
Plan d'Épargne Logement	1 % hors prime Pour PEL ouverts à compter du 1 ^{er} /08/2016 Plafond 61 200 euros	Novembre 2017 : +354 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2017 : +5,4 milliards d'euros Évolution en 2016 : +18,885 milliards d'euros Encours : 264, 222 milliards d'euros
Compte Épargne Logement	0,50 % hors prime Plafond 15 300 euros	Novembre 2017 : -90 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2017 : +68 millions d'euros Évolution en 2016 : -793 millions d'euros Encours : 29,135 milliards d'euros
Livret d'Épargne jeune	Minimum 0,75 % Plafond : 1 600 euros	Novembre 2017 : -37 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2017 : -178 millions d'euros Évolution en 2016 : -227 millions d'euros Encours : 6,216 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire	1,25 % Plafond : 7 700 euros	Novembre 2017 : -103 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2017 : -1,331 milliard d'euros Évolution en 2016 : -963 millions d'euros Encours : 43,521 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés	0,29 % (Nov. 2017) Pas de plafond légal	Novembre 2017 : -387 milliards d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2017 : +13,959 milliards d'euros Évolution en 2016 : +4,981 milliards d'euros Encours : 190,574 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Nombre (juin 2017) : 3,990 millions Encours (juin 2017) : 89,59 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 75 000 euros	Nombre (juin 2017) : 62 168 Encours (juin 2017) : 1,02 milliard d'euros
Assurance vie		
Rendement des fonds euros en 2016	1,9 %	Novembre 2017 : -500 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2017 : +6,7 milliards d'euros
Rendement moyen des UC en 2016*	3,9 %	Évolution en 2016 : +16,8 milliards d'euros Encours : 1 679 milliards d'euros
SCPI		
Rendement moyen 2016	4,64 %	

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations - CDE
*provisoire

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS	RÉSULTATS
CAC 40 au 30 décembre 2016	4 862,31
CAC au 29 décembre	5 312,56
Évolution en décembre	-1,45 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+9,26 %
DAXX au 30 décembre 2016	11 481,06
DAXX au 29 décembre	12 917,64
Évolution en décembre	-1,09 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+12,51 %
Footsie au 30 décembre 2016	7 142,83
Footsie au 29 décembre	7 687,77
Évolution en décembre	+3,04 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+7,63 %
Euro Stoxx 50 au 30 décembre 2016	3 230,68
Euro Stoxx au 29 décembre	3 503,96
Évolution en décembre	-2,22 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+6,49 %
Dow Jones au 30 décembre 2016	19 762,60
Dow Jones au 29 décembre	24 719,22
Évolution en décembre	+3,70 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+ 25,08 %
Nasdaq au 30 décembre 2016	5 383,12
Nasdaq au 29 décembre	6 903,39
Évolution en décembre	-0,13%
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+28,24 %
Nikkei 225 au 30 décembre 2016	19 114,37
Nikkei au 29 décembre	22 764,94
Évolution en décembre	+1,24 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+19,10 %
Parité euro/dollar au 31 décembre 2016	1,0540
Parité au 29 décembre	1,1894
Évolution en décembre	+2,46 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+13,17 %
Once d'or au 31 décembre 2016 en dollars	1 154,70
Once d'or au 29 décembre	1 304,747
Évolution en décembre	+0,85 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+13,25 %
Baril de pétrole Brent en dollars au 31 décembre 2016	56,620
Pétrole de Brent au 29 décembre	66,840
Évolution en décembre	+5,49%
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+17,54 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT	TAUX
Obligations souveraines et Euribor au 29 décembre 2017 Taux OAT à 10 ans 30 décembre 2016 au 29 décembre 2017 Taux du Bund à 10 ans 30 décembre 2016 29 décembre 2017 Taux de l'US Bond à 10 ans 30 décembre 2016 29 décembre 2017 Taux de l'Euribor : 29 décembre 2017 Taux de l'Euribor à 1 mois Taux de l'Euribor à 3 mois Taux de l'Euribor à 6 mois Taux de l'Euribor à 9 mois Taux de l'Euribor à 12 mois	 0,687 % 0,778 % 0,208 % 0,426 % 2,454 % 2,416 % -0,368 % -0,329 % -0,271 % -0,217 % -0,186 %
Crédit immobilier (Taux du marché - Source Empruntis 29 décembre 2017) 10 ans 15 ans 20 ans 25 ans 30 ans	 1,20 % 1,50 % 1,70 % 1,95 % 2,55 %
Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros) : taux effectifs moyens constatés pour le 4^e trimestre 2017 (BdF) Prêts à taux fixe Prêts d'une durée inférieure à 10 ans Prêts d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratique	 2,32 % 2,33 % 2,52 % 2,12 % 2,51 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : taux de l'usure applicables au 1^{er} trimestre 2018 Prêts à taux fixe Prêts d'une durée inférieure à 10 ans Prêts d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratique	 3,09 % 3,11 % 3,36 % 2,83 % 3,35 %
Prêt à la consommation de moins de 75 000 euros (taux effectifs moyens constatés pour le 4^e trimestre 2017 par la Banque de France) Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts découverts de comptes	 15,66 % 9,65 % 4,39 % 10,53 %
Prêts à la consommation, taux de l'usure applicables au 1^{er} trimestre 2018 Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts de découverts de compte	 20,88 % 12,87 % 5,85 % 14,04 %

TABLEAU DE BORD RETRAITE	MONTANT ET ÉVOLUTION	COMMENTAIRES
Pension régime de base	Revalorisation de +0,8 % le 1 ^{er} octobre 2017	Minimum contributif : 634,66 euros par mois Maximum pension de base : 1 609 euros par mois
ARRCO	Valeur du point : 1,2513 € au 1 ^{er} novembre 2017	
AGIRC	Valeur du point : 0,4352 € au 1 ^{er} novembre 2017	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,47460€ au 1 ^{er} novembre 2017	
Indépendants	Valeur du point : 1,178 euros	
Pension militaire d'invalidité	Valeur du point : 14,40 euros	
Montant du minimum vieillesse	803,20 euros pour une personne seule 1 249,97 euros par mois pour un couple Allocation aux vieux travailleurs salariés : 282,78 euros Allocation supplémentaire : 681,39 euros	Sur trois ans, le minimum vieillesse devrait être augmenté de 100 euros. Une première augmentation de 30 euros serait programmée le 1 ^{er} avril 2018.
Allocation veuvage	Montant 1 ^{re} et 2 ^e années : 607,54 euros	Plafond de ressources : 9 101,10 euros par an
Réversion	Plafond de ressource : 20 300,80 euros par an pour une personne seule ; 32 481,28 euros pour un couple Minimum de pension : 286,14 euros Majoration par enfant à charge : 97,07 euros	54 % de la pension du défunt
Montant moyen mensuel de la pension brute (droits directs) en 2015 <ul style="list-style-type: none"> • Tous régimes confondus • Pour les hommes • Pour les femmes 	1 376 euros 1 728 euros 1 050 euros	De 2004 à 2015, la pension moyenne est passée de 1 029 à 1 376 euros Pour les hommes, elle est passée de 1 338 à 1 728 euros Pour les femmes de 730 à 1 050 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cerclEDELEPARGNE.fr

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, Directeur de recherche à l'INED et Ancien Directeur du département des sciences humaines et sociales de l'Agence Nationale de la Recherche, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Le Mensuel de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cerclEDELEPARGNE.fr



AG2R LA MONDIALE

